

Décembre 2005



Guides
de **services**
à **horaires**
originaux
ou **décalés**
sur le
Grand Lyon



vie quotidienne



enfance et
petite enfance



mobilité



culture



Réussite en matière d'offres temporelles originales



GRAND **LYON**

communauté urbaine

DIRECTION PROSPECTIVE
ET STRATEGIE D'AGGLOMERATION
ESPACE DES TEMPS

sommaire général



vie quotidienne

- p. 6 → Système d'Echanges Locaux
- p. 8 → Marchés de fin d'après-midi
- p. 9 → Démarches administratives
- p. 12 → Personnes âgées
- p. 14 → Maisons Médicales de Garde
- p. 16 → Déchetteries
- p. 17 → Etudiants
- p. 18 → Mairies aux horaires d'ouvertures élargis
- p. 20 → Services aux salariés de Gerland
- p. 22 → Lyon 24h/24
- p. 23 → Retour à l'emploi
- p. 24 → Propreté



enfance et petite enfance

- p. 26 → Multi-accueil
- p. 27 → 24 h /24
- p. 28 → Guichet unique d'inscription petite enfance
- p. 29 → Projet éducatif local
- p. 30 → Crèche inter-entreprises à Gerland (Lyon 7e)
- p. 31 → Activités scolaires et extra-scolaires
- p. 32 → Garde d'urgence pour les petits enfants



mobilité

- p. 34 → Navettes communales
- p. 37 → Circulation alternée selon les rythmes de la circulation
- p. 38 → Etablissements scolaires
- p. 40 → Public en insertion
- p. 41 → Plans de déplacements domicile – école
- p. 42 → Vélo ou voiture partagés à Lyon
- p. 44 → Desserte nocturne
- p. 46 → Livraisons urgentes à vélo



culture

- p. 48 → Sur le temps de midi
- p. 50 → Juste après le travail
- p. 50 → Pendant les activités des parents et le mercredi après midi
- p. 51 → Lors de temps particuliers
- p. 53 → Contacts culturels
- p. 54 → Centre commercial de la Part-Dieu

INTRODUCTION :

L'organisation des temps des habitants a beaucoup changé ces vingt dernières années.

Thérèse
RABATEL,
vice-présidente
du Grand Lyon
chargée de
l'Espace
des temps



→ Ces évolutions sont vécues au positif (allongement de la durée de la vie ou de la formation, travail massif des femmes, développement du temps libre...) ou au négatif (désynchronisation des horaires de travail, augmentation du travail de nuit, dictature du " tout, tout de suite, tout le temps... ").

On dort moins que nos grands parents ; on travaille chez soi, au bureau, dans les transports en commun ; on va au concert à la pause de midi ; on change d'horaire de travail toutes les semaines... Ces changements de rythme influent forcément sur l'organisation quotidienne de la vie en ville.

Les temps des services urbains publics ou privés ne sont pas adaptés à ces nouveaux rythmes autant que l'on pourrait le souhaiter : à Lyon, trop de restaurants sont encore fermés le dimanche, trop de magasins en août, les guichets des banques sont clos après 17 heures. La plupart des crèches sont fermées le week-end, alors que 51% des actifs travaillent partiellement ou systématiquement le samedi, et 29% le dimanche. Les transports en commun sont réduits pendant les vacances scolaires, alors que la moitié des habitants ne dépendent pas des rythmes de l'Education nationale.

Certes, les bibliothèques municipales ouvrent largement leurs portes (44 heures par semaine à la Part-Dieu, 36 heures à Vaise, 34 heures ailleurs à Lyon, contre une moyenne française de 19h30) ; mais ne pourraient-elles ouvrir aussi le lundi ou le dimanche (comme à Tou-

p > 3



Guides de services à horaires originaux ou décalés sur le Grand Lyon

louse) ou en soirée (comme aux Pays Bas où les bibliothèques d'une centaine de grandes villes sont ouvertes jusqu'à 22 heures) ?

Bien sûr, ces adaptations supposent un engagement financier et des négociations avec les salariés sur la base souhaitable d'un gagnant-gagnant car les améliorations du temps des uns ne doivent systématiquement détériorer le temps des autres.

Il incombe donc à tous les partenaires sociaux d'être à la hauteur de ces enjeux d'amélioration du service au public. Rien n'est facile dans les innovations temporelles.

Les services urbains prennent cependant de mieux en mieux en compte les nouvelles demandes des habitants.

Les fiches de cette plaquette le montrent. Des secteurs très variés sont concernés.

Cela passe par des créations comme les 2 navettes " Pleine lune " mises en place par le Sytral ou la crèche 24/24h qui vient d'ouvrir dans le 3ème arrondissement de Lyon ; ou par des adaptations comme les mairies plus largement ouvertes au public ou les marchés alimentaires de l'après-midi.



Cette plaquette donne des exemples de réussite en matière d'offres temporelles originales sur le Grand Lyon afin de les faire connaître et de rendre ainsi service à ceux qui pourraient les ignorer. Elle a aussi pour espoir de diffuser ces exemples afin de les multiplier autant que nécessaire dans l'agglomération.

Le but n'est pas de faire l'éloge systématique des horaires décalés, mais de faciliter la vie des habitants quand cela correspond visiblement à des besoins

S'intéresser aux horaires, et en particulier aux horaires décalés et originaux, c'est témoigner d'un souci de faire de la politique au plus près des besoins des habitants. On ne peut " seulement " construire, aménager, donner naissance à des institutions. Il faut aussi veiller à assurer l'accès maximal du public à ces créations ou services : ce souci renvoie à des enjeux d'égalité, mais aussi d'économie, d'optimisation des investissements, de développement durable.

Les horaires décalés permettent à certains de nos concitoyens exclus jusqu'à présent de tel ou tel service de pouvoir y accéder. Les horaires décalés sont susceptibles de rentabiliser les investissements, tout en les rendant plus à même de rendre service à la population. Certes, cela peut générer des surcoûts, notamment de fonctionnement et de main d'œuvre ; mais c'est à mettre en balance avec les gains de services rendus. Cette conception, qui repose sur l'idée que tout ne passerait pas seulement par le développement des infrastructures, n'est pas seulement économe des deniers publics ; elle est aussi économe d'espace, de matériaux et de sources d'énergie...

QUELQUES PRÉCISIONS SUR CE RÉPERTOIRE :

- Les services publics ou associatifs, à but non marchand ou peu lucratif, sont privilégiés dans cette plaquette.
- Beaucoup d'exemples de cette plaquette sont tirés de pratiques lyonnaises car une grande ville offre évidemment plus de possibilités de réalisations concrètes et variées ; mais nous nous sommes efforcées de repérer aussi des pratiques intéressantes sur toute l'agglomération.
- Quelques fiches comportent en italiques un commentaire final explicitant des problématiques liées à ces pratiques temporelles nouvelles ; ces remarques sont de la responsabilité de l'élue en charge de l'Espace des temps du Grand Lyon et sont repérées par : !
- La parution de cette plaquette éveillera sans aucun doute des regrets liés à des oublis significatifs. **Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité** qui demanderait un effort d'enquête bien plus important que celui dont l'Espace des temps peut se prévaloir. Dans un premier temps, les expériences oubliées pourront être ajoutées **sur le site de l'Espace des temps : (www.espacedestemps.com)** où la plaquette sera mise en ligne. Dans un deuxième temps, si la nécessité s'en fait sentir, une deuxième édition plus complète sera envisagée. **N'hésitez donc pas à nous faire part d'informations et suggestions complémentaires.**
- Ces fiches ont été réalisées par le travail conjoint de Aurélie Le Meur (stagiaire de l'Institut d'Urbanisme de Lyon), Lucie Verchere - Tortel (chargée de mission à l'Espace des temps) et Thérèse Rabatel, vice-présidente du Grand Lyon chargée de l'Espace des temps.
- Merci à tous les élus et techniciens ou membres d'associations qui ont relu ces fiches pour plus d'exactitude dans l'information.



sommaire

-
- **Système d'Echanges Locaux :**
et si on échangeait nos temps et compétences ? _____ page 6
 - **Déchetteries :**
des horaires adaptés à la demande et aux saisons _____ page 8
 - **Démarches administratives :**
comment gagner du temps ? _____ page 9
 - **Personnes âgées :**
faciliter le maintien à domicile par des temps de services
adaptés aux besoins _____ page 12
 - **Maisons Médicales de Garde :**
un service d'urgence de proximité en dehors des ouvertures
des cabinets médicaux _____ page 14
 - **Marchés de fin d'après-midi** _____ page 16
 - **Etudiants :**
l'Espace multiservices, un espace d'accueil et d'information
pour faciliter la rentrée _____ page 17
 - **Mairies aux horaires d'ouverture élargis :**
une réponse aux nouveaux rythmes du public _____ page 18
 - **Services aux salariés de Gerland :**
mieux articuler temps de travail et temps hors-travail _____ page 20
 - **Lyon 24h/24 :**
des services ouverts en continu _____ page 22
 - **Retour à l'emploi :**
le soutien de l'association Icare _____ page 23
 - **Propreté :**
" tu festoies, ils nettoient ! " _____ page 24



SYSTÈMES D'ÉCHANGES LOCAUX (SEL) : ET SI ON ÉCHANGEAIT " NOS TEMPS " ET COMPÉTENCES ?

Les SEL (association Loi 1901) mettent en place un système d'échanges de services entre adhérents. Ils rentrent dans le cadre de l'économie solidaire : " inventer au quotidien une économie de proximité libérée du pouvoir de l'argent ". Ils favorisent la convivialité, le lien social : " échanger pour tisser des liens ".

Les SEL sont ouverts à tous les volontaires intéressés par ce type de relations humaines. Beaucoup d'adhérents ont des moyens financiers limités et ont grand besoin de cet échange de connaissances ou de savoir-faire, sans passer par l'argent sonnante et ... manquant souvent.

Chaque " seliste " verse une cotisation à l'association pour adhérer en fonction de ses revenus (entre 6 et 15 euros) et les échanges de services se font dans l'unité choisie par le SEL et sont négociés entre l'offreur et le demandeur.

La monnaie d'échange est propre à chaque SEL, pour son nom comme pour sa valeur. La valeur la plus courante est celle du "TEMPS", rapporté à la minute ou à une moyenne horaire. Par exemple : 1 heure de couture est égale à 60 unités ; l'heure est fractionnable suivant les besoins. Lorsque que

l'échange porte sur un service, sa valeur se négocie en fonction du plaisir, de la difficulté, de la pénibilité, en d'autres termes du temps et des efforts que chacun estime justifiés par rapport au service rendu.

Toutes les compétences sont ainsi mises sur un pied d'égalité : on peut considérer qu'une heure de repassage équivaut à une heure de cours d'anglais car chaque activité requiert des capacités différentes mais aussi importantes ou fatigantes.

Toutes les offres et les demandes sont répertoriées dans un registre, mis à jour régulièrement. Chaque adhérent bénéficie d'un compte qu'il débite et crédite suivant ses échanges.

! **En Italie, les SEL s'appellent des " banques du temps ".** Le système d'échange est lui aussi basé sur la valeur temps, au sens de durée. Il n'y a pas négociation sur la valeur du temps consacré : je donne des heures, je reçois des heures et ce quelle que soit la valeur intrinsèque du service. L'inscription à ces " banques " est ouverte à toute personne privée ou morale (association, entreprises, collectivités). La différence entre les deux systèmes français et italien est surtout la reconnaissance des " banques du temps " en Italie comme de véritables institutions. Elles sont beaucoup plus nombreuses et puissantes qu'en France et généralement créées à l'initiative des collectivités locales.



LES SEL DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

→ SEL de Lyon Rive Gauche

Contact :

Prost Guillaume

Tél. 04 78 15 94 07

Mail : sel.lyon.rivegauche@free.fr

→ SEL de Lyon-Sur-Saône

Contact :

Mail :

sel-lyon-sur-saone@laposte.net

→ SEL de Lyon Croix Rousse

Contact :

maison de l'écologie

Tél. 04 78 27 29 82

Mail : irpar@orange.fr

→ Gratte SEL de Villeurbanne

Contact :

Bonnet Danielle

Tél. 04 78 54 15 24

Mail : myriam.cj@free.fr

→ SEL Cailloullins de Oullins

Contact :

Deurdilly Michèle

Tél. 04 78 51 20 77

Mail : philippe.fayolle@neuf.fr

Pour plus de renseignements :

www.selidaire.org

A Villeurbanne :

la Maison du Citoyen (créée en 1993)

propose un échange de techniques,
de savoirs, de coups de main...

entre les adhérents, gratuitement :

on donne de son temps et

de ses compétences et organise

les réciprocitys.

A Lyon :

l'association " CTP 69 "

(Compétences en temps partagé 69 ")

sise au 135, rue Bataille dans le 8ème

propose un service similaire .



DÉCHETTERIES : DES HORAIRES ADAPTÉS À LA DEMANDE ET AUX SAISONS

La Communauté urbaine de Lyon possède actuellement 14 déchetteries en service avec l'objectif d'atteindre à terme 20 déchetteries pour l'ensemble du territoire communautaire. Ces déchetteries collectent les déchets ne pouvant pas être pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature, de leurs dimensions ou de leur volume : déchets encombrants ménagers (meubles, électroménager, etc...), papier, carton, ferraille, verre, vêtements et textiles, bois et végétaux, gravats, huiles de vidange, batteries d'automobile au plomb.

Toutes les déchetteries ont un fonctionnement horaire qui suit **les rythmes des saisons** mais elles ont du prendre également en compte **l'évolution des pratiques et des demandes des usagers**. En effet, la demande s'est fait pressante d'un élargissement de l'accueil dans les déchetteries : des files d'attente aux entrées, des dépôts sauvages autour des déchetteries, l'appétit des grands Lyonnais pour les travaux de jardinage et de bricolage. Depuis peu, les déchetteries sont donc ouvertes le dimanche matin.



→ De novembre à mars, l'ouverture est plus restreinte : de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 9h à 17h et le dimanche de 9h à 12 h. Cette époque correspond à l'automne et à l'hiver où les conditions climatiques se prêtent moins aux importants travaux intérieurs et extérieurs

→ D'avril à octobre, cette période devant faire face à d'importantes demandes de dépôts de déchets, cette période est élargie : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, le samedi sans interruption de 8h30 à 18h30 et le dimanche de 9h à 12 h.

! **L'élargissement des horaires d'ouverture le dimanche** représente un coût financier important pour la collectivité estimé à 220 000 € et une adaptation des horaires de travail pour le personnel des entreprises privées assurant l'exploitation des déchetteries pour le compte de la Communauté urbaine de Lyon. Mais cela correspond à une réelle prise en compte par les élus et par les services du Grand Lyon des besoins des Grands Lyonnais et de l'adéquation nécessaire entre les rythmes des services publics et les rythmes des usagers sur un territoire.

Contacts :

Grand Lyon

Direction de la Propreté

Service Recherche et Développement

Tél : 04 78 95 88 09

Mail : v david@grandlyon.org



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : COMMENT GAGNER DU TEMPS

1/ Les Points d'Information Médiation Multi Services (PIMMS)

Afin d'adapter leurs services aux besoins de certains quartiers, 6 entreprises chargées de mission de services publics (EDF, Gaz de France, France Télécom, Générale des Eaux, La Poste, SNCF, et Kéolis, Transports en Commun du Grand Lyon) en lien avec l'Etat et les Collectivités locales, ont décidé de créer le concept PIMMS.

La démarche est née à Lyon, dans le quartier des Etats-Unis, en 1995. Associations loi 1901, les PIMMS mettent en place un partenariat entre des entreprises chargées de missions de services publics, l'Etat et les collectivités locales. Le choix d'implantation d'un PIMMS est corrélé à une prérogative : celle d'être sur un **territoire classé en politique de la ville**.

Lieu d'accueil convivial, de proximité et de médiation, ouvert à tous et sur le quartier, les PIMMS :

- informent sur les services publics,
- conseillent et orientent sur une meilleure utilisation des services publics, des budgets familiaux,
- accompagnent lors de difficultés économiques ou relationnelles,

- mettent à disposition du matériel informatique,
- expliquent les modes de fonctionnement des services publics,
- initient aux nouvelles technologies,
- vendent les produits de base des entreprises partenaires.

Appuis et relais pour la population souvent fragilisée des quartiers les accueillant, les PIMMS donnent des clés pour une meilleure accessibilité aux entreprises de missions de services publics et une compréhension de leur fonctionnement. Pour la vie quotidienne d'un quartier, ils sont des lieux " ressources " pour faciliter les démarches administratives et participent à une meilleure articulation des temps sociaux des individus.

Chaque PIMMS a ses modalités horaires et ses jours d'ouverture : certains sont ouverts le samedi, d'autres le lundi... Les professionnels qui y travaillent sont des agents médiateurs, des personnes issues des quartiers où sont installés les PIMMS. Ils sont embauchés dans le cadre de contrats aidés par l'Etat.

Ils prennent le temps de renseigner et d'aider des personnes en difficultés, ce qui est un bénéfice social inestimable.

Contacts :

Union des PIMMS

Régis Pouyet

33, rue du 8 mai 1945

69100 Villeurbanne

Tél : 04 72 69 03 99

Mail : pouyet.union.pimms@wanadoo.fr

Web : www.perso.wanadoo.fr/pimms



LISTES DES PIMMS DE L'AGGLOMÉRATION

→ Lyon Etats-Unis

14, rue des Serpollières, Lyon 8ème
Tél : 04 78 01 66 84
Fax : 04 78 09 92 81
Mail : pimms.8eme@wanadoo.fr

→ Lyon Mermoz

34, rue de Narvick, Lyon 8ème
Tél : 04 78 78 35 45
Fax : 04 37 90 64 23
Mail : pimms.lyon.mermoz@wanadoo.fr

→ Vaise

5, place Dumas de Loire, Lyon 9ème
Tél : 04 72 53 91 92
Fax : 04 72 53 63 66
Mail : pimms.vaise@wanadoo.fr

→ Bron Terrailon

73, avenue Pierre Brossolette,
69500 Bron
Tél : 04 72 14 13 08
Fax : 04 72 14 13 76
Mail : pimms.bron@wanadoo.fr

→ Rillieux-La-Pape

9 bis, avenue de l'Europe,
69140 Rillieux-La-Pape
Tél : 04 78 88 27 66
Fax : 04 72 97 11 52
Mail : pimms.rillieux@wanadoo.fr

→ Villeurbanne Les Buers

33, rue du 8 mai 1945,
69100 Villeurbanne
Tél : 04 72 82 38 31
Fax : 04 72 43 91 94
Mail : pimms.villeurbanne@wanadoo.fr

2/Les Maisons de Services Publics (MSP)

Les MSP sont des lieux ressources pour un quartier et des outils pour faciliter l'articulation des temps des individus. Elles facilitent les démarches administratives des habitants, permettent un contact plus direct avec les agents des institutions publiques présentes, et donc une appropriation plus aisée de l'institution ; elles permettent aussi un gain de temps dans l'accès aux services.

Rattachées spécifiquement à une collectivité locale, les maisons des services publics offrent les presta-

tions d'institutions publiques, lors de permanence (services de l'Etat, services des collectivités, Sécurité Sociale, ANPE...). Elles prennent la forme de guichet unique avec deux niveaux de prestations : l'information, l'orientation de l'utilisateur et la constitution, la transmission et le suivi des dossiers.

Les Maisons des Services publics n'ont pas une forme administrative définie. Elles regroupent sous cette appellation une grande variété de dispositifs accueillant des services publics marchands et non marchands. L'hétérogénéité des



structures permet de correspondre au mieux aux besoins locaux des territoires. Si toutes les Maisons des Services publics poursuivent les mêmes objectifs (" faciliter les démarches des usagers et améliorer la proximité des services publics sur un territoire "), la déclinaison des actions et des prestations est différente.

! *Toutes les mairies et la plupart des administrations permettent de remplir des papiers et formuler des demandes par des services mis en ligne sur internet. Cela facilite beaucoup la vie quotidienne des usagers.*
www.service-public.fr

LISTE DES MAISONS DE SERVICES PUBLICS SUR L'AGGLOMÉRATION

Maisons des Services Publics à Villeurbanne

→ L'Angle 9,
9, place de la Paix
Tél : 04 78 26 66 87

→ L'Espace 30,
quartier Saint-Jean
Tél : 04 78 80 29 82

→ La MSP Charpennes/Tonkin,
2, avenue Salvador Allende
Tél : 04 78 17 20 45

Maison des Services Publics à Vénissieux

→ Centre commercial de Vénissy,
19, avenue Jean Cagne
Tél : 04 72 89 71 59



PERSONNES ÂGÉES : FACILITER LE MAINTIEN À DOMICILE PAR DES TEMPS DE SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS

Notre rapport personnel au temps et l'organisation des temps des services urbains sont fortement marqués par le vieillissement de notre société.

L'espérance de vie s'allonge : nous gagnons un an de vie tous les 4 ans. Les Anciens souhaitent rester le plus longtemps possible à domicile et y vivre le mieux possible : l'âge moyen d'entrée en maison de retraite est désormais de 85 ans.

Si le réseau familial est présent dans l'accompagnement des personnes âgées à domicile, il ne peut tout assurer tout seul. Aussi, les collectivités territoriales (communes et départements), les associations et le secteur privé interviennent-ils pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées.

Ce maintien à domicile nécessite à la fois des services d'aide au quotidien (ménage, préparation des repas, courses...), des services de soins infirmiers, et l'accompagnement dans toutes sortes de déplacements.

Les besoins temporels des personnes âgées fragilisées sont spécifiques : besoin d'aide en continu, 365 jours/365 et 24h/24, besoin de réponses dans l'urgence pour se soigner ou trouver une chambre en maison médicalisée, besoin de

liens sociaux et de présence humaine face au temps qui s'étire parfois dans l'ennui et la solitude, et face au temps de la mort qui se rapproche...

DES EXEMPLES DE RÉPONSES :

La Ville de Lyon essaie de répondre directement ou le biais de diverses associations qu'elle subventionne aux besoins des personnes âgées :

→ **l'opération " Bon voisinage "** propose 24h/24h et 7jours/7 un numéro de téléphone à l'Hôtel de ville : 04 72 10 30 30, pour signaler toutes les personnes âgées en difficulté ;

→ **un service de portage de repas à domicile** assuré par l'association UGFRL (14 rue Condé 69002. Tél 04 78 42 32 42) livre les repas de midi chez les personnes âgées qui ne peuvent se déplacer : celui du vendredi est livré avec celui du jeudi ; ceux du samedi et dimanche sont livrés le vendredi de façon que les personnes aient une visite assurée du lundi au vendredi. Les demandes de portage sont réalisées dans les 48 heures ;

→ **les personnes âgées à domicile** qui se déplacent peuvent aller manger à midi dans les restaurants des résidences municipales. Cela permet de trouver de la compagnie en cours de semaine ; il faut s'inscrire à l'UGFRL ;

→ **une plate-forme de conseils et d'orientation** assurée par l'association Qualidom renseigne sur les services aux personnes âgées, 6 jours sur 7 dont le samedi matin, 12 mois sur 12. Tél 04 72 77 02 02 ;



→ des " chèques domicile liberté " financés par la Ville permettent aux Anciens seuls et en difficulté d'être accompagnés pour des sorties chez le médecin, le coiffeur, des amis, au cimetière, pour des courses... (s'adresser aux Antennes solidarité du CCAS de la ville dans chaque arrondissement) ;

→ pendant l'été 2005, la mairie du 4ème arrondissement a ouvert ses portes un après-midi par semaine pour suppléer à la fermeture des associations de loisirs qui accueillent habituellement les Anciens et prennent quelque repos mérité ; l'expérience positive sera élargie en 2006 ; sur le 4ème aussi, l'Association laïque de la Croix-Rousse assure un accueil régulier des personnes âgées, toute l'année, en toute saison ;

→ la mairie du 8ème vient d'initier un nouveau service " Mobise-niors " de transport accompagné à la demande pour les personnes âgées. Ce projet est piloté par la régie de quartier Eurequa. Un véhicule Trafic de 9 places adaptable pour 3 fauteuils roulants a été financé par des partenaires privés (Carrefour, Véolia, Apicil, Macif, Crédit mutuel...) ; l'Antenne solidarité du CCAS du 8ème prend les inscriptions (tél 04 78 74 15 50). Le tarif peu élevé (0,4 à 2 euros aller-retour) favorise le transport de personnes âgées à faibles revenus. La Ville de Lyon, la Région et l'Etat participent au financement du service.

! **La canicule** a fait prendre conscience des besoins des personnes âgées en continu. Des efforts quantitatifs et qualitatifs ont été réalisés. Il n'empêche que les demandes temporelles des Anciens ne sont pas toujours facilement satisfaites ; par exemple, les délais sont souvent longs pour trouver une place en maison médicalisée ; autre exemple, le secteur privé propose des services non assurés par le secteur public et les associations d'aide à domicile, sur des créneaux horaires particuliers comme l'aide au coucher tardif ; les demandes de soins occasionnels (nursing ou soins infirmiers) en week-end sont difficilement réalisables et obligent souvent à une hospitalisation coûteuse financièrement et humainement ; enfin les liens sociaux de solidarité, d'écoute, de transmission sont encore à renforcer.

Contacts :

Toutes les mairies du Grand Lyon et leur CCAS

Conseil général du Rhône (qui a une forte compétence sur les personnes âgées)

- 29, cours de la Liberté 69003 - Web : www.rhone.fr
- Service des personnes âgées : 15, rue Sévigné 69003 ;
Tél : 04 72 61 43 58
- 45 MDR (Maisons du Département du Rhône) dans chaque arrondissement et la plupart des communes du Grand Lyon : assistantes sociales, renseignements de tous ordres (dont l'APA)

CRIAS : centre du Rhône d'information et d'action sociale pour les personnes âgées

- 142, bis avenue Maréchal de Saxe 69003 ;
Tél : 04 78 62 98 24
- Site internet avec répertoire très complet des associations d'aide à domicile, des résidences et maisons médicalisées... www.crias.asso.fr

Téléassistance 24h/24 : 2 associations loi 1901

- Alerte : 33, rue Jean Boquin 69006 Lyon ;
Tél : 04 37 24 28 18
- Equinoxe : 114, avenue Lacassagne 69003 Lyon ;
Tél : 04 72 33 93 21

MAISONS MÉDICALES DE GARDE : UN SERVICE D'URGENCE DE PROXIMITÉ POUR PERMETTRE LA PERMANENCE DES SOINS EN DEHORS DES OUVERTURES DES CABINETS MÉDICAUX

Complémentaires des visites à domicile, les Maisons médicales de garde permettent désormais d'être sûr de pouvoir contacter un médecin pour une pathologie courante, aux heures de forte demande, c'est-à-dire le soir et le week-end, après la fermeture des cabinets.

Véritable service de proximité, les Maisons médicales de garde (MMG) offrent un nouvel accès aux soins qui répond à une attente forte de nos concitoyens et aux souhaits des médecins généralistes d'assurer leurs gardes dans de bonnes conditions.

Créées dans un contexte expérimental, quatre "Maisons" couvrant le territoire de Lyon et une sur Vénissieux, sont opérationnelles. Situées en rez-de-chaussée, elles sont accessibles aux personnes handicapées et desservies par les transports en commun.



Avant de s'y rendre, il faut d'abord téléphoner pour Lyon au 04 72 33 00 33.

Au bout du fil, un médecin analyse les symptômes décrits et, selon leur gravité, oriente vers la MMG la plus proche pour un rendez-vous immédiat ou vers un service plus approprié.

Les Maisons médicales de garde recensent quelques 30 000 consultations par an avec plus de 300 médecins généralistes engagés dans le système. Elles sont l'aboutissement d'un long travail partenarial : la Ville de Lyon, qui investit 204 000 € et assume 60 000 € de frais de fonctionnement annuel par "Maison" ; l'URCAM, qui apporte 700 000 € en frais d'investissement (Fonds d'action pour la qualité des soins de ville) ; le Conseil de l'Ordre, qui finance la régulation téléphonique et apporte sa collaboration par le prêt d'une voiture de médecin, la DDASS finançant le chauffeur de la voiture ; les organisations professionnelles, la mobilisation des médecins, le Conseil général du Rhône et la Préfecture contribuant à la mise en place d'un médecin visiteur.

Les conditions sont donc réunies pour que chacun adopte de nouveaux réflexes : en cas de besoin d'un médecin généraliste, en dehors des heures d'ouverture des cabinets, ne pas penser "Urgences" hospitalières mais "Maisons médicales de garde". Le rendez-vous (immédiat) est donné dans la Maison médicale de garde la plus proche du domicile (quel que soit l'arrondissement de domicile du patient).



Cette organisation, dont le projet est exemplaire car unique dans une grande ville comme Lyon, a fait la preuve de son utilité

Horaires de fonctionnement :

Du lundi au samedi de 20h à minuit
Dimanche et jours fériés de 8h à minuit.

! *Des textes nationaux récents fixent de nouveaux horaires plus restrictifs pour la permanence des soins dans les Maisons Médicales de Garde (MMG).*

Les MMG sont donc contraintes de réduire leurs créneaux d'ouverture en supprimant les plages de 19h à 20 h en semaine et le samedi après-midi. Cela remet en cause très largement l'avenir des MMG dont l'activité en début de soirée et le samedi après-midi était particulièrement soutenue (un tiers de l'activité totale des MMG se déroule le samedi après-midi).

Les MMG ont pourtant démontré toute leur efficacité en répondant à un réel besoin avec 30 000 consultations par an et en permettant de désengorger significativement les services d'urgence hospitaliers (-11% en 2004).

Une telle décision porte préjudice aux usagers et n'est même pas productive du point de vue financier puisqu'elle conduira les patients à retourner vers les services d'urgence pour une prise en charge bien plus coûteuse.

Les Villes de Lyon et de Vénissieux, et l'ensemble des partenaires des MMG, convaincus de la pertinence

du dispositif en tous points de vue, se mobilisent pour revenir aux horaires ante et ont interpellé le Ministre de la Santé dans ce sens.

Dernière minute :

Depuis décembre 2005, les MMG ouvrent de nouveau le samedi après-midi de 12h à minuit. A suivre donc.

→ **Maison médicale de garde
Buyer, 5è - 173, avenue Barthélémy
Buyer**

69005 Lyon - Tél. 04 72 33 00 33

→ **Maison médicale de garde
Sarrail, 6è - 16, quai Général Sarrail
69006 Lyon - Tél. 04 72 33 00 33**

→ **Maison médicale de garde
Berthelot, 7è - 264, avenue Berthelot
69007 Lyon - Tél. 04 72 33 00 33**

→ **Maison médicale de garde
Bourgogne, 9è - 12, rue de
Bourgogne
69009 Lyon - Tél. 04 72 33 00 33**

→ **Maison médicale de garde
de Venissieux - 17, place de la paix
Tél. 04.72.50.04.05**

Contacts :

Ville de Lyon
Sylvie Guillaume,
Adjointe au Maire de Lyon,
déléguée à la santé
Tél 04.72.10.30.30

Ville de Venissieux
Sylvie BLERIO-TRUSCELLO,
Adjointe aux affaires sociales
Tel . 04 72 21 44 12

LES MARCHÉS DE FIN D'APRÈS-MIDI

Le concept de marché d'après-midi correspond à une offre commerciale adaptée aux nouveaux rythmes de vie des citoyens : avec les 35 heures, le travail généralisé des femmes, le développement de différentes formes d'inactivité (retraite, chômage, temps partiel), la désynchronisation des horaires de travail et donc la disponibilité accrue des personnes à certains moments de la journée, les marchés traditionnels de matinée ne peuvent répondre à tous les besoins. Les marchés du matin attirent moins de clients et la tenue d'un marché de l'après-midi pourrait relancer l'activité.

Etablir une telle pratique nécessite une concertation avec les commerçants du marché et du quartier, avec les agriculteurs locaux et avec les services de propreté du Grand Lyon car ces marchés demandent une adaptation des horaires de nettoyage. Les habitants, eux, semblent plébisciter cette innovation quand on les interroge.

Deux exemples de l'agglomération : les marchés de la place Carnot et de la Gravière à Sainte Foy les Lyon reposent sur un double concept :

- l'horaire d'après-midi
- la spécificité des produits :

les producteurs-vendeurs sont tenus de présenter des produits locaux, issus de leur ferme.

Ces marchés -qui ont beaucoup de succès- allient donc les préoccupations actuelles pour le temps, la qualité du vie et le développement durable.

Le marché de la place Carnot à Lyon se déroule tous les **mercredis** depuis octobre 2001, de **16h à 19h30**, et jusqu'à 20h00 en décembre afin de profiter des horaires du marché de Noël. Situé sur un pôle d'interconnexion de déplacements, il rend service à la population du quartier et aux salariés en transit vers chez leur domicile en fin de journée de travail.

Le **marché de la Gravière à Sainte-Foy-lès-Lyon** fonctionne de **16h à 19 heures les vendredis** depuis mai 2001.

D'autres marchés de l'agglomération lyonnaise ont lieu en fin d'après midi, de 16 h à 19 h : à **Saint Germain au Mont d'Or** le lundi, à **St-Priest** et à **Sathonay Village**, le vendredi.

! *On constate aussi des décalages horaires dans la fréquentation des marchés du matin, surtout les samedis et dimanches : les clients viennent de plus en plus tard, entre 11h30 et 13h30, voire 14 heures ; on se couche en moyenne une heure et demie plus tard que nos grands-parents et... on se lève plus tard... quand on le peut !*

Contacts :

Ville de Lyon

Direction Economie, Commerce et Artisanat

Adresse physique : 198, avenue Jean Jaurès

Adresse postale : Mairie de Lyon

69205 Lyon cedex 01 - Tél : 04 72 10 30 30

Web : www.mairie-lyon.fr

Mairie de Sainte-Foy-Lès-Lyon

Secrétariat Général

69 110 Saint-Foy-Lès-Lyon

Tél : 04 72 32 59 00

Web : www.saintefoyleslyon.fr



ÉTUDIANTS : L'ESPACE MULTISERVICES, UN ESPACE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION POUR FACILITER LA RENTRÉE

L'Espace Multi services Etudiants (EME) permet aux étudiants lyonnais, aux nouveaux arrivants ainsi qu'aux étudiants étrangers, de préparer au mieux leur installation lors de la rentrée universitaire et de faciliter leurs démarches administratives.

L'EME est ouvert du 31 août au 30 septembre 2005, de 10h à 17h, non-stop, à la cafétéria du CROUS Madeleine (360 rue Garibaldi, Lyon 7ème).

Les étudiants et leurs familles y trouvent des informations et des services répartis en pôles logement, santé, services, services aux étudiants étrangers, culture.

De nombreux partenaires participent à cette rencontre : la Ville de Lyon, la Région Rhône-Alpes, le CROUS de Lyon Saint-Etienne, le Pôle Universitaire de Lyon, la SNCF, le Crédit Agricole Centre-Est, France Télécom, les Transports en Commun Lyonnais, la Mutuelle des étudiants (LMDE), la SMERRA, l'Espace Santé Jeunes, Avenir Santé, la Fondation Dispensaire Général de Lyon, le CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse), la Caisse d'Allocations Familiales, AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés), CLLAJ (Comité Local

Pour le Logement Autonome des Jeunes).

15 ordinateurs sont mis gratuitement à disposition des étudiants pour la recherche de jobs et logements.

L'accent est mis cette année 2005 sur l'accueil des étudiants étrangers avec la mise en place d'un guichet d'accueil de la Préfecture du Rhône (informations personnalisées sur les procédures administratives et aide au montage des dossiers).

Le CII et Accueil Com'Et, situés au 25 rue Jaboulay et ouverts de 9h à 18h, du lundi au vendredi, servent de relais à la manifestation.

Contacts :

Université de Lyon - GIP Pôle Universitaire de Lyon

Yvana TERRAT

Quartier Sergent Blandan

37, rue du Repos

69 361 LYON

Tél : 04 37 37 26 76 / 78

Web : www.pul.fr

Mail : vie-etudiante@pul.fr

MAIRIES AUX HORAIRES D'OUVERTURE ÉLARGIS : UNE RÉPONSE AUX NOUVEAUX RYTHMES DU PUBLIC

Répondre aux attentes des citoyens tout en ne dégradant pas la qualité de vie et les conditions de travail des employés des services publics, tel est le challenge posé par l'ouverture élargie des mairies.

Toutes les mairies d'arrondissement de Lyon ont opté en 2001 pour **une ouverture en continu au public en semaine** de 8h45 à 16h45.

De nombreuses mairies de la 1ère couronne ont le même fonctionnement : soit tous les jours comme à La Mulatière, Oullins, Pierre Benite, Vaux-en-Velin, Vénissieux, soit une fois par semaine comme à Bron, Saint-Priest, Décines-Charpieu, Chassieu. Mais les horaires ne sont pas les mêmes, chaque mairie optant pour l'organisation la plus appropriée pour elle.

D'autres mairies ont pris le parti de fonctionner en **horaires élargis** qui correspondent à une plage de fermeture restreinte entre 12h et 13h : Rillieux La Pape, Villeurbanne, Francheville, Saint-Fons, Champagne au Mont d'Or, Limonest, Sainte Foy Lès Lyon, Chassieu.

Seules les mairies d'arrondissement de Lyon 5e et de Lyon 8e proposent un soir d'ouverture plus tardive (18 h ou 19 h 45).

Ouvrir les services de la mairie un soir par semaine de façon plus tardive : une question qui mérite observation. Pour cela, la Ville de Lyon a lancé récemment une enquête auprès des usagers pour mesurer leurs attentes (200 questionnaires recueillis par mairie). Il faut savoir que les jours les plus fréquentés sont le lundi (dans les arrondissements où on trouve le plus d'actifs), le mercredi (dans les arrondissements où l'on trouve plus de familles) et le samedi matin.

Le mercredi, la fréquentation est plus forte l'après-midi que le matin. Entre 12 h30 et 13 h 30, la fréquentation est inégale (de 10 à 40 personnes selon les arrondissements). Le samedi, la fréquentation augmente avec l'heure.⁽¹⁾





Les citoyens ont aussi **accès en permanence à certaines informations via les sites Internet des mairies** qui permettent de faciliter certaines démarches administratives. Il s'agit de faire gagner du temps aux citoyens et pour l'administration de simplifier son organisation.

C'est ainsi que les communes du Grand Lyon, dans leur majorité, donnent via leurs sites Internet, une information claire sur les différentes démarches administratives. Le site Internet **www.service-public.fr** permet également de télécharger des formulaires de démarches administratives.



Pour être accessibles 24 h / 24, certaines mairies du Grand Lyon ont également mis en service un numéro de téléphone Azur ou Vert pour leurs administrés. C'est un répondeur fonctionnant 24 h / 24 où tout habitant de la commune peut signaler un problème sur le domaine public, proposer des idées pour l'organisation de la commune ou émettre des critiques ou des souhaits.

Contacts :

Ville de Lyon

Direction de la Qualité du Service public

Tél : 04.72.10.38.04

Et toutes les mairies du Grand Lyon

⁽¹⁾Source Direction de la qualité du service Public – services ressources.

08/12/2004



SERVICES AUX SALARIÉS DE GERLAND : POUR MIEUX ARTICULER TEMPS DE TRAVAIL ET TEMPS HORS-TRAVAIL

Mieux concilier temps de travail, vie personnelle, familiale ou sociale, loisirs, est un souhait pour chacun d'entre nous. Mais les rythmes sociaux se sont complexifiés, les limites entre travail et hors-travail sont de plus en plus floues et les réponses simples et normées d'antan sont de moins en moins adaptées...

Pour répondre à ces évolutions, des expériences originales commencent à voir le jour en entreprise grâce à une concertation élargie entre entreprises, partenaires sociaux et collectivités territoriales. Cette dimension est portée au niveau européen dans le cadre des projets Equal Temps "Articuler les temps pour développer les compétences". Et c'est au sein d'un de ces programmes qu'Agefos-PME Rhône-Alpes s'est engagé en partenariat avec l'Espace des temps du Grand Lyon sur la mise en place de services aux salariés visant à mieux concilier leurs temps. Un questionnaire aux salariés des entreprises volontaires a été analysé et un large comité de pilotage du projet s'est réuni régulièrement.

En complément de la crèche inter-entreprises sur le quartier de Gerland à Lyon 7^e, (cf. fiche dans la rubrique " Petite enfance "),

le programme européen Equal Temps a permis l'implantation de " services aux salariés " sur le secteur de Gerland (et 3 autres territoires de Rhône-Alpes).

Les services développés sont très variés :

- livraison gratuite sur le lieu de travail de plateaux-repas par un traiteur pour la restauration de midi,
- 2 cours de gymnastique par semaine de 12h30 à 13h30 à la Halle Tony Garnier,
- un marché de midi deux fois par semaine, avec la présence d'un petit producteur,
- un service de pressing : les vêtements sont collectés et livrés dans l'entreprise, sans coût de livraison du fait du regroupement,
- un cours de roller entre midi et deux,
- un cours de langue anglaise.

La logique est celle du regroupement de salariés afin de bénéficier de services à proximité de leur lieu de travail, y compris dans des PME de moins de 50 salariés qui ne bénéficient pas de comités d'entreprises.



Ils sont gérés par une association de salariés loi 1901 " INTER ACTIFS GERLAND ". L'association est partenaire du réseau des inter-comités d'entreprises. De ce fait, les entreprises qui adhèrent à Inter Actifs Gerland, peuvent également adhérer à l'Inter CE 69, quelle que soit leur taille.

L'objectif visé par la mise en place de tels services est un triple gagnant : mieux concilier l'articulation des temps privés et professionnels pour une meilleure qualité de vie pour le salarié, proposer aux entreprises (PME) un outils de gestion sociale innovant, développer l'attractivité du territoire.



! *D'autres territoires du Grand Lyon sont actuellement intéressés par cette problématique des temps sociaux. Des comités de pilotage se constituent sur les services aux salariés, l'amélioration des déplacements par des PDE inter-entreprises... L'Espace des temps du Grand Lyon en est partie prenante.*

Contacts :

Agefos –PME
Marie-Pierre Brunet
213, rue de Gerland
Bat. G1
BP 7077
69348 Lyon cedex 07
Mail : mpbrunet@agefos-pme.com

Espace des temps du Grand Lyon
Tél : 04.26.99.39.91
Mail : ltortel@grandlyon.org
Web : www.espacedestemps.org



LYON 24H/24 : DES SERVICES OUVERTS EN CONTINU

→ La ville des services en continu, accessibles 24 h /24, n'est plus une perspective futuriste. Aujourd'hui, ces activités font partie de la réalité de notre quotidien.

Depuis plusieurs années, les **distributeurs automatiques permettent d'accéder à des services 24h/24**. Outre les distributeurs bancaires et distributeurs vidéo déjà largement développés, des distributeurs automatiques d'épicerie 24 h/24 ont fait leur apparition à Lyon. Dispersés dans la ville (dans les 1er, 3ème et le 7ème arrondissements), ils permettent d'acheter produits alimentaires ou produits de première nécessité à toute heure du jour ou de la nuit.

Les **stations-service 24h/24** offrent, en plus de la distribution de carburants, la possibilité de faire quelques achats sur place, dans leur épicerie ou boutique.

Une petite faim à 3 heures du mat' ? Les noctambules peuvent opter pour une **boulangerie** dans le quartier Saint Jean, ouverte toute la nuit, choisir entre deux **fast food** dans le quartier de Gerland, ou se diriger vers l'insolite **distributeur de barquette de frites** qui a depuis peu pris ses quartiers dans le 1er arrondissement.

Les automobilistes n'auront pas de soucis pour se garer : à Lyon, **15 parkings sont accessibles 24h/24** et proposent des tarifs nocturnes avantageux. Le prêt des vélo'v est lui aussi assuré 24h/24h (voir fiche page 13)

→ La ville de garde

Les personnels de sécurité (police, pompiers) et de santé forment l'important service de garde de la ville. Trois **pharmacies 24h/24**, deux **hôpitaux** ainsi que les **urgences ophtalmologiques et dentaires** de nuit assurent la continuité des services de santé. Le commissariat central, les commissariats d'arrondissement et les casernes de pompiers veillent également à la sécurité. Des services sont également joignables directement par téléphone, comme SOS médecins ou EDF GDF dépannage, pour les urgences relatives au gaz ou à l'électricité

! **Prochainement**, à l'initiative de l'Espace des temps du Grand Lyon, une carte sur la vie nocturne à Lyon/Villeurbanne viendra compléter ce guide. Elle recensera et localisera le panel d'activités et de services accessibles la nuit, spécifiquement entre 23h et 5h du matin.

Adresses :

Pharmacie Blanchet, 5, place des Cordeliers, Lyon 2ème

Pharmacie Perret /Duquesne, 30, rue Dusquesne, Lyon 6ème

Pharmacie Gratte-ciel, 28, Av Henri Barbusse, Villeurbanne

Urgences dentaires de nuit, 10, rue République, Lyon 1er : 04 72 10 01 01

Urgences ophtalmologiques de nuit

105, rue du Pdt E. Hériot,

Lyon 2ème : 04 72 41 84 95

SOS médecins 24/24 et 7j/7 : 04 78 83 51 51

EDF sécurité dépannage N° Azur : 0 810 333 069

GDF sécurité dépannage N° Azur : 0 810 60 20 20

Boulangerie 2, Rue Saint Jean 69005

Tél : 04 78 37 85 61 (mardi à dimanche 24h/24)

Distributeurs automatiques d'épicerie :

- Lyon 3e : 316, cours Lafayette,

- Lyon 7e : 110, cours Gambetta

219, avenue Marcel Merieux

- Lyon 1er : 4 place Tobie Robotel

(avec distributeur de frites)



RETOUR À L'EMPLOI : LE SOUTIEN DE L'ASSOCIATION ICARE

" Profiter de votre famille et prendre du temps pour vos loisirs ", telle est la formule d'accroche de l'association de réinsertion professionnelle ICARE qui propose ses prestations de services aux particuliers, entreprises et collectivités locales.

L'association est basée dans l'ouest lyonnais et possède 6 antennes : Tassin-la-demi-lune (siège), Oullins, l'Arbresle, Brignais, Lyon 5ème Saint-Jean, Lyon Vaise.

Ces prestations sont des emplois dits " familiaux " : ménage, repassage, jardinage et/ou bricolage, aide au déménagement... Le travail effectué est de deux heures minimum et varie ensuite à la demande du client. Ces prestations ouvrent droit à une déduction de 50% du montant d'impôt.

L'association met en place depuis 3 ans un service de navettes qui emmène les salariés sur leur lieu de travail et vient les reprendre. En effet, de nombreux salariés en raisons de leurs difficultés économiques n'ont pas de moyens de locomotion ou de facilités pour prendre les transports en commun. Ce transport assure ponctualité et régularité du service.



L'association gère les questions administratives et également l'accompagnement de ses salariés et de leur formation.

Il y a donc un véritable effort d'aide à l'articulation des temps de salariés en retour d'emploi.

Contacts :

ICARE

6, rue de la liberté

69160 Tassin La Demi-lune

Tél : 04 78 34 06 94

Mail : groupe.icare@wanadoo.fr

Lundi au Vendredi : 8h30/12h30

et 13h30/17h30



PROPRETÉ : " TU FESTOIES, ILS NETTOIENT ! "*

Les agents de la Propreté du Grand Lyon interviennent pendant et après nos temps de loisirs et sont les garants de la qualité de notre cadre de vie ! Le nettoyage des quartiers suit les rythmes d'usages de la ville et le service est dans l'obligation de s'adapter en s'appuyant sur des horaires de travail avec des horaires particuliers.

La ville de Lyon est une ville en mouvement et nombre de ses manifestations se déroulent dans l'hypercentre, en semaine ou en week-end, à des horaires atypiques au sens du fonctionnement classique du service de Propreté. Cela nécessite donc une organisation spécifique de ce service pour répondre aux besoins de nettoyage liés à des manifestations à horaires décalés.

La subdivision Centre-Ouest qui recouvre le territoire de l'hypercentre travaille en régie directe avec du personnel communautaire et en délégation avec des entreprises privées. Elle regroupe plus de 200 agents, répartis en équipe de matin et d'après-midi. Le service fonctionne sur des horaires réguliers de 6h à 22h du lundi au

samedi (personnel communautaire et personnel privé).

Il possède également une brigade d'intervention d'urgence qui fonctionne sur circuit et sur demande et ceci à n'importe quel moment de la journée ou de la semaine. Ainsi, le personnel travaille le dimanche matin de 6h à 12h et les jours fériés. Le nettoyage de l'après-midi porte sur les mêmes voiries que le matin puisque le rythme d'usages des espaces publics l'impose.

Afin de caler au mieux le déploiement du service, la subdivision reçoit les arrêtés de la Ville de Lyon avec un descriptif de l'événement : type, lieu, date, importance, déroulé de l'événement. Par mois, il y a en moyenne entre 10 et 12 manifestations qui demandent une adaptation du service. Le nettoyage se fait avant et après et - pour certains événements de grosse ampleur - le personnel travaille la nuit, sur volontariat (par exemple pour la Fête des Lumières).

Contacts :

**Grand Lyon - Direction de la Propreté
Service Nettoyement – Net 1**

14, quai Saint Vincent

69 001 Lyon

Tél : 04 72 10 97 21

Mail : bodet@grandlyon.org

* Titre d'un article de D.Meuville dans le Progrès



sommaire

-
- **Multi-accueil :**
un mode de garde plus proche des besoins horaires des parents ——— page 26
 - **24 h /24 :**
une crèche collective et halte garderie à Lyon 3e ————— page 27
 - **Guichet unique d'inscription petite enfance** ————— page 28
 - **Projet éducatif local :**
valoriser tous les temps de l'enfant, l'exemple de Feyzin ————— page 29
 - **Crèche inter-entreprises à Gerland (Lyon 7e) :**
pour mieux articuler temps de travail et temps de vie ————— page 30
 - **Activités scolaires et extra-scolaires :**
un temps et un lieu unique pour s'inscrire ————— page 31
 - **Garde d'urgence pour les petits enfants :**
une crèche familiale à Villeurbanne ————— page 32





LE MULTI-ACCUEIL : UN MODE DE GARDE PLUS PROCHE DES BESOINS HORAIRES DES PARENTS

Depuis la rentrée 2003, sur volonté de la CAF, les structures d'accueil petite enfance (structures municipales, associatives, parentales et familiales) ont modifié leurs modalités de fonctionnement en devenant des établissements multi-accueil qui permettent d'accueillir les enfants pour une durée allant de quelques heures à 5 jours complets, de façon régulière ou occasionnelle. Les enfants ont entre 3 mois et 4 à 6 ans, et certains établissements sont accessibles aux enfants handicapés. L'enfant peut être présent pendant une durée journalière de 3h à 10h maximum.

Les structures ont une certaine autonomie quant à leurs heures d'ouverture, elles respectent pour autant le cadre du projet d'arrondissement.

Une structure par arrondissement fonctionne en horaires élargis : de 7h à 20h, ce qui est un progrès pour les parents salariés dont le temps de travail est plus tardif le soir.

Les tarifs pratiqués sont proportionnels aux revenus et à la composition de la famille, conformément aux instructions de la CAF et sont calculés à l'heure consommée de garde.

Cette réforme a introduit de la souplesse dans la garde des enfants à Lyon. Les anciens contrats proposés aux parents étaient rigides et à temps complet dans les crèches. Le change-

ment de règlement colle donc mieux aux besoins des parents salariés aux horaires élargis, variables ou à temps partiel. Il n'y a plus, sauf exception, de différence entre crèches et haltes garderies.

A l'usage, on observe que la plupart des parents n'ont pas élargi leur demande en horaires le matin ou le soir, au contraire. En réalité, les parents essaient de concilier leurs rythmes de vie, leur volonté d'assurer au mieux l'éducation de leurs enfants et la gestion optimale de leur budget financier ; ils ne laissent donc pas plus longtemps les enfants en crèche, voire moins.

Par contre, le multi-accueil a permis de satisfaire près de deux fois plus de familles. Le taux de rotation par berceau est ainsi passé de 1,4 à 2,7.

Mais les équipes de professionnels ont dû s'adapter à la fois pour préserver la qualité de l'accueil et pour faire face à une gestion administrative plus complexe.

! ***Nous ne sommes qu'au début de la mise en œuvre de ce changement culturel qui est en cours d'évaluation.***

A suivre donc, pour faire un bilan de cette réforme, et peut-être trouver les adaptations qui peuvent s'avérer nécessaires.

Contacts :

Martine Ledro Salmaso

**Chargée de mission petite enfance
auprès de Yves Fournel**

Hôtel de ville

1, place de la Comédie - 69001 Lyon

Web : www.mairie-lyon.fr

Mail :

martine.ledrosalmaso@mairie-lyon.fr



24/24H : UNE CRÈCHE COLLECTIVE ET HALTE-GARDERIE À LYON 3ÈME

Dans le cadre du développement des établissements d'accueil petite enfance de la Ville de Lyon, la crèche **Mirabilis** a ouvert dans le 3ème arrondissement au cours de l'année 2005, avec pour mode de gestion un système d'ouverture 24h/24 et des horaires élargis en journée.

Cet établissement multi-accueil offre la possibilité pour des parents, aux rythmes de vie professionnels particuliers, d'adapter et de faciliter l'organisation du mode de garde de leur enfant, qui est souvent extrêmement problématique dans la gestion des temps de vie au quotidien. En effet, ce type d'accueil à horaires étendus correspond aux besoins nouveaux de parents actifs ; environ 20 % des actifs travaillent désormais de nuit en France, occasionnellement ou systématiquement. Les salariés travaillent aussi plus tard le soir ou plus tôt le matin.

L'établissement accueille des enfants de 3 mois à 3 ans du lundi 5h30 au vendredi 18h15, la journée entre 5h30h et 22 h, et la nuit. Un enfant ne pourra être présent plus de 10 heures consécutives. Aucune arrivée ni aucun départ n'ont lieu entre 22h et 5h30. Il n'y a pas d'accueil la nuit du vendredi. 30 enfants du 3ème arrondissement sont accueillis la journée et 12 sont accueillis la nuit, issus de la totalité de la ville de Lyon et de manière occasionnelle.

Le tarif est le même pour un accueil de jour ou de nuit et il sera calculé en fonction des revenus de la famille,

selon le barème défini par la CAF. Cette crèche est une crèche mutualiste, puisque sa gestion a été confiée par la Ville à la Mutualité du Rhône, sans recherche de bénéfice pour l'opérateur.

! *La création de cette crèche a soulevé des inquiétudes de la part des syndicats : ne facilite-t-on pas le travail de nuit des parents en créant des services 24/24h ? Ne développons-nous pas le travail de nuit en faisant travailler la nuit les salariés de la crèche ? On ne peut cacher que les questions de temps sont souvent pleines de contradictions et d'intérêts divergents. Mais le travail de nuit est un fait aujourd'hui en France ; il est tout à fait légitime de s'y opposer dans des luttes syndicales ; mais le besoin d'un tel service a été probant au vu du nombre de demandes de parents pour inscrire leur enfant dans cette crèche. Il faut réaffirmer que le travail de nuit doit être protégé au maximum, réduit au nécessaire, et rémunéré à la mesure des difficultés de vie qu'il crée...*

Contacts :

Direction de l'Enfance
198 avenue Jean Jaurès
69205 Lyon cedex 01
tel 04.26.99.68.00

Mirabilis
40 bis, cours Richard Vitton
69003 Lyon
Tél : 04 37 56 19 88



GUICHET UNIQUE D'INSCRIPTION PETITE ENFANCE

Les Points d'Accueil et d'Information Petite Enfance dans les arrondissements lyonnais (PAIPE) sont des lieux d'information et de ressource sur les structures d'accueil petite enfance de la Ville de Lyon. Ils permettent d'optimiser le temps des parents dans la recherche d'une structure et de faciliter les démarches d'inscription.

Lieu de ressources pour les familles qui ont des enfants en bas-âge, la structure PAIPE a permis d'harmoniser l'information qui est donnée aux parents, de les conseiller sur une pré-orientation d'inscription en fonction de leurs besoins et d'uniformiser les procédures entre les structures d'accueil. Toutes les inscriptions se feront désormais au PAIPE. Il s'agit d'éviter aux parents " les aller et venues " pour trouver une place et ainsi de n'avoir qu'un seul interlocuteur.

Les familles prennent rendez-vous auprès d'une professionnelle de la petite enfance, une des directrices des crèches de l'arrondissement, soit municipales soit associatives. Chaque PAIPE est installé dans la mairie d'arrondissement. Pour l'instant, ils sont présents dans le 1er, 4ème, 5ème, 7ème, 8ème, 9ème arrondissements et bientôt dans le 2ème, 3ème. Les parents remplissent un dossier qui passe ensuite en

commission. Il est jugé en fonction de plusieurs critères : le nombre de places disponibles, la situation financière, la situation familiale (travail des parents, recherche d'emploi, famille monoparentale...) et la mixité recherchée au sein de chaque structure. Le PAIPE est ouvert une à deux demi-journée par semaine, suivant l'arrondissement, pendant toute l'année.

! *Le PAIPE est une grande amélioration du service rendu aux parents, un gain en matière de temps et d'égalité d'accès aux modes de garde des petits enfants. Il pourra également remplir la fonction d'observatoire des besoins des usagers et permettre ainsi l'anticipation et la juste adaptation de l'offre et de la demande.*

Contacts :

Ville de Lyon Direction de l'Enfance
Martine Ledro Salmaso,
chargée de mission petit enfance
Hôtel de ville

1, place de la comédie
69 001 Lyon

Tél : 04 72 10 37 78/06 11 78 37 54

Web : www.mairie-lyon.fr

Mail :

martine.ledrosalmaso@mairie-lyon.fr

PROJET ÉDUCATIF LOCAL : VALORISER TOUS LES TEMPS DE L'ENFANT, L'EXEMPLE DE FEYZIN

THÈME : ENFANCE ET PETITE ENFANCE

p > 29



Les modes de vie des enfants sont directement liés à ceux des adultes. Entre le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extra-scolaire, le capital temps des enfants est bien rempli. Les projets éducatifs locaux sont là pour articuler ces différents temps et leur donner une cohérence sur le plan éducatif en ayant comme objectif de maintenir l'enfant au cœur de la réflexion et de l'action.

Le PEL de Feyzin est issu d'une longue démarche de concertation entre les parents, les consultants, les services de la ville, les structures socio-éducatives et culturelles, les écoles, le centre social, les associations, les représentants de l'éducation nationale. Ce projet a eu pour support de réflexion deux enquêtes auprès des enfants de 6 à 11 ans et des jeunes ainsi que des états des lieux et des diagnostics faits sur les temps des enfants sur la commune.

Temps du matin, du midi et du soir, passerelles entre le temps scolaire et le temps des loisirs, la découverte de nouveaux mondes, le PEL place le temps au centre de la démarche pour se décliner en trois enjeux :

→ **Mieux aménager le temps et les rythmes des enfants et des adolescents** : organiser l'accueil du matin, faire du temps médian un temps de repos, développer et permettre les initiations sur les temps périscolaires.

→ **Permettre à tous les enfants et jeunes l'accès aux ressources éducatives et de loisirs** : rechercher la qualité des activités, développer des supports et des lieux éducatifs pour tous et adaptés à chacun, encourager l'offre des clubs, des associations, des équipements.

→ Encourager les échanges, l'ouverture à des sujets nouveaux telle la mobilité : connaissance et préservation de l'environnement urbain et des espaces verts ; mobilité dans la ville et l'agglomération ; incitation aux déplacements qui respectent l'environnement.

EXEMPLES D' ACTIONS DU PEL :

Accueil des enfants de maternelle le matin et le soir : Il s'agit d'expérimenter un nouveau temps d'accueil (matin ou soir), à destination des enfants dont les deux parents travaillent. Une école maternelle de Feyzin le propose matin et soir, et les trois autres uniquement le soir. C'est un service payant suivant le quotient familial, accessible si les deux parents travaillent. Le choix du moment de la journée leur appartient. Les enfants sont accueillis dans un endroit précis de l'école et participent à des jeux, des activités ludiques. L'accueil se fait à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h le soir.

Fin des cours au Collège à 16h30 pour permettre la participation aux activités du périscolaire. Les activités du soir se font sur inscription des enfants et engagement des parents. C'est ainsi un temps contraint dans le cadre de l'établissement scolaire mais librement choisi par le collégien.

Contacts :

Pôle Enfance de FEYZIN
Mr le Coordinateur du PEL
18, rue de la mairie BP46 - 69 552 FEYZIN
Tél : 04 72.21.46.55

Les Francas
43, rue Salomon Reinach - 69 007 Lyon
Tél : 04 78 58 33 48
Mail : francas@wanadoo.fr

Presque toutes les communes du Grand Lyon, en particulier la Ville de Lyon classée "ville amie des enfants" par l'UNESCO pour tout son travail sur les temps de l'enfant.



CRÈCHE INTER-ENTREPRISES À GERLAND / LYON 7ÈME : POUR MIEUX ARTICULER TEMPS DE TRAVAIL ET TEMPS DE VIE

Cette crèche inter-entreprises permet aux salariés, nombreux, du quartier de Gerland, de trouver une réponse territoriale à leur problème de garde. Plus besoin de stresser sur l'heure de départ du travail, sur les embouteillages possibles pour quitter l'agglomération, " le petit " est à côté et attend le retour à la maison.

Issu d'une réflexion en cours sur le quartier de Gerland sur " le temps des entreprises, des salariés et des territoires ", ce projet s'inscrit dans le cadre du programme européen Equal " Articuler les Temps ". Plus largement, il s'agit de repenser la relation entre l'entreprise et le territoire en s'appuyant sur les besoins des salariés en terme de services et la crèche inter-entreprise en est un exemple parlant. Les partenaires de ce projet sont la Ville de Lyon, la CAF, l'association des entreprises du quartier, l'Espace des Temps du Grand Lyon et Agefos-PME. Au terme de 3 années de travail une des actions réalisée est la **création d'une crèche inter-entreprises sur le quartier de Gerland** (ouverture est en novembre 2005 au cœur du technopole de Gerland).

Le recensement auprès des salariés des attentes sur un tel projet, les nouvelles dispositions fiscales issues de la conférence de la famille, un partenariat innovant public/privé et l'élaboration d'un montage financier entre la Ville de Lyon et un financeur privé ont largement facilité la mise en place du projet.

Avec 55 berceaux, la crèche pourra accueillir, dans le cadre du multi-accueil, environ 70 enfants de 0 à 3 ans et sera ouverte de 7 h 30 à 19 h 30, horaires élargis plus confortables pour les parents salariés et les entreprises.

La Ville de Lyon bénéficiera de 5 places mises à disposition des habitants qui habitent et qui travaillent dans le quartier. Les entreprises les plus importantes pourront acheter une trentaine de places et les PME / TPE de Gerland mutualiseront ensemble et donc à moindre coût, 20 places qui seront attribuées selon les besoins de chacune et en fonction de critères fixés par un conseil de gouvernance.

Une association " les Bébé de Gerland " a été créée pour gérer les flux financiers.

Outre les horaires élargis, la crèche inter-entreprises de Gerland accueillera de manière occasionnelle les enfants (urgence, halte garderie), en fonction de la place disponible (notamment pendant les vacances scolaires, le mercredi...)

Enfin, une des grandes originalités de ce projet est que près de 45 entreprises différentes de Gerland, de toute tailles, du secteur Privé comme du secteur Public, se partageront cet équipement territorial

Contacts :

Agefos -PME

Olivier GERARD

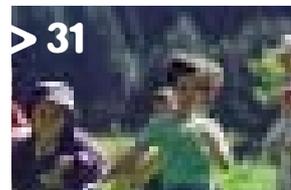
Délégué Départemental Rhône

213, rue de Gerland

Bat. G1 - BP 7077

69348 Lyon cedex 07

Mail : ogerard@agefos-pme.com



ACTIVITÉS SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES : UN TEMPS ET UN LIEU UNIQUE POUR S'INSCRIRE

LES FORUMS DES ASSOCIATIONS

Depuis plusieurs années, les forums des associations se sont généralisés sur le territoire du Grand Lyon.

→ Les premiers samedis de septembre, rendez-vous est donné aux associations et aux habitants d'une commune de se retrouver lors d'une grande journée au cours de laquelle les associations présentent leurs activités et prennent les inscriptions des personnes intéressées. Ces formes de guichets uniques d'inscriptions représentent un gain de temps important dans la recherche familiale des activités du " Temps Libre " à la fois pour les enfants ou les parents.

En un même lieu, en une journée, tout un chacun peut trouver les informations nécessaires pour faire son choix ; plus besoin de courir d'un point de la commune à l'autre, d'appeler à des heures de permanences précises. Une nouvelle facilité d'organisation est ainsi offerte aux familles.

LES GUICHETS UNIQUES D'INSCRIPTION SCOLAIRE

→ Ils fonctionnent sur le même principe d'organisation.

On peut citer pour exemple la commune d'ECULLY comme pionnière sur l'agglomération. Par le biais de sa direction " Enseignement et Famille ", la mairie d'ECULLY centralise toutes les inscriptions scolaires durant 3

semaines au cours du mois de Mai. L'inscription permet d'établir la carte " Ecully Famille " avec un dossier complet reprenant tous les renseignements familiaux et de santé concernant l'enfant.

Elle est ensuite faxée aux directeurs d'écoles concernés par l'inscription. Vient ensuite le rendez-vous pris avec la famille à l'école qui ne concerne que l'enfant. Ce dispositif a été très apprécié par les directeurs d'école, se dégageant ainsi d'une partie de l'inscription administrative pour se concentrer uniquement sur l'enfant.

Pour l'inscription à la cantine, le principe reste le même : la mairie centralise sur une semaine, fin août, les inscriptions en organisant une permanence en collaboration avec la société Sodexho, prestataire de la restauration scolaire qui procède à la vente des abonnements et des tickets pour la rentrée scolaire. Ce système existe depuis deux ans.

La centralisation des inscriptions à la cantine est une démarche assurée par de nombreux services communaux de l'agglomération ; ce qu'il l'est moins, c'est l'inscription scolaire. Pourtant, elle permet une facilité d'organisation à la fois pour les familles et pour les établissements scolaires : le temps de chacun est optimisé et les compétences de chacun sont mieux réparties.

Contacts :

Mairie d'Ecully

Place de la Libération

69130 ECULLY

Tél : 04.72.18.10.00

Mail : www.ville-ecully.fr

...Et toutes les mairies du Grand Lyon



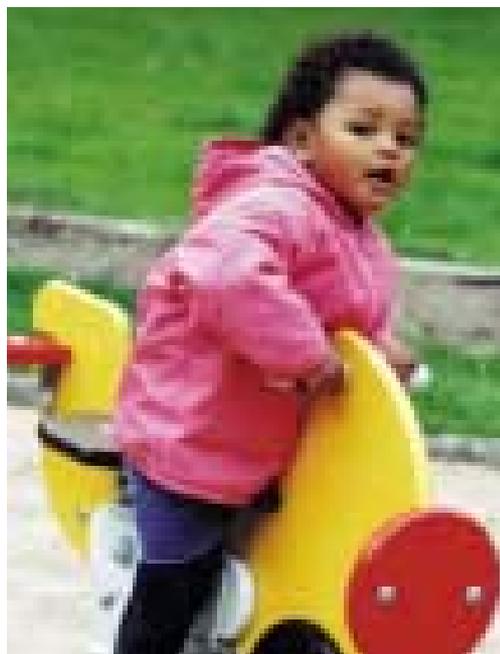
GARDE D'URGENCE POUR LES PETITS ENFANTS : À VILLEURBANNE, LA CRÈCHE FAMILIALE DU PIERROT PERMET DE GÉRER LES SITUATIONS ATYPIQUES

De nombreuses familles, voient leurs modes de garde habituels confrontés aux obligations de la vie professionnelle (formations sur plusieurs jours, stages hors de Lyon ...), mais aussi à la maladie ou à une hospitalisation d'urgence des parents ou des personnes qui assurent quotidiennement la garde des enfants (familles, aide maternelle).

L'ensemble du dispositif des établissements d'accueil du Jeune Enfant sur Villeurbanne prévoit la prise en compte des situations d'urgence en fonction des disponibilités.

En particulier, la crèche familiale du Pierrot, d'une capacité de 41 places a été conçue plus particulièrement afin de faire face à ces réalités pratiques de la vie quotidienne et aux situations d'urgence.

La garde peut s'effectuer chez les assistantes maternelles (nuit et week-end) et durant plusieurs jours si nécessaire pour les enfants dont les deux parents travaillent en horaires décalés. Ou bien la garde a lieu dans les locaux de la crèche



dans les situations d'urgence où les parents se retrouvent sans mode de garde momentanément.

Une centaine d'enfants environ seront accueillis par an pour un total de 56 000 heures de garde sur la tranche d'âge de 3 mois à 3 ans.

Contacts :

Ville de Villeurbanne
Direction de la petite enfance
Tél : 04 78 03 68 29

Crèche familiale
"Pierrot s'en va-t-en garde"
61, rue Château Gaillard
Tél. 04 78 68 92 80





sommaire

-
- **Navettes communales :**
se déplacer en temps voulu _____ page 34
 - **Circulation alternée selon les rythmes de la circulation :**
la Montée des soldats à Caluire _____ page 37
 - **Etablissements scolaires :**
repenser les horaires d'ouverture, à Neuville sur Saône _____ page 38
 - **Public en insertion :**
faciliter leur mobilité, une expérimentation sur le Val de Saône _____ page 40
 - **Plans de déplacements domicile – école :**
un gain de temps pour les parents solidaires _____ page 41
 - **Vélo ou voiture partagés à Lyon :**
comment se déplacer autrement à toute heure? _____ page 42
 - **Desserte nocturne :**
une offre de transports en commun de mieux en mieux _____ page 44
adaptée la nuit
 - **Livraisons urgentes à vélo :**
une expérience à Lyon et sa périphérie _____ page 46



NAVETTES COMMUNALES : SE DÉPLACER EN TEMPS VOULU

1/ POUR LES PERSONNES ÂGÉES

La mise en place de ce service est la conséquence des problèmes de mobilité que rencontrent les personnes âgées : éloignement des lignes de transports en commun, absence de voiture, difficultés à se mouvoir. Ces différents facteurs font perdre leur autonomie aux Anciens, les isolent, ou les enferment dans l'assistanat.

Les services d'aide à la mobilité pour les personnes âgées leur rendent une part d'autonomie et leur permettent d'organiser de manière individuelle et libre leur temps.

Exemples de navettes adaptées sur le territoire du Grand Lyon, avec leurs différentes modalités

→ La **navette Bron-Bus** est accessible pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou titulaires d'une carte d'invalidité. Ce service existe depuis le début des années 90 et il est né du constat de l'impossibilité pour les bus TCL de desservir certains lieux du quartier de Parilly ; d'où la difficulté pour certaines personnes à mobilité réduite de se déplacer.

L'itinéraire de la navette est fixe entre Parilly-sud et le centre-ville. La navette fonctionne 3 jours par semaine : lundi, mercredi, vendredi matin de 8h45 à 11h30. Pour pouvoir bénéficier de ce transport, les personnes s'inscrivent au CCAS tous les ans pour bénéficier d'une carte, mais le

service est gratuit pour les usagers. Il est entièrement financé par la Ville de Bron. C'est une société privée qui assure le service pour la ville.

→ La commune de **Dardilly** a mené une réflexion avec le Sytral pour savoir quel type de service mettre en place pour les personnes âgées sur la commune. Des questionnaires ont été envoyés aux personnes de plus de 70 ans pour connaître leurs attentes et leurs besoins.

La **navette seniors** fonctionne deux demi-journées par semaine, depuis avril 2004 : mardi matin 9h/13h et jeudi après-midi 13h30/18h pour des destinations précises. C'est le taxi d'une compagnie privée qui assure les déplacements " porte à porte " des personnes âgées. Il en coûte deux euros pour un aller-retour. Accessible uniquement aux personnes de plus de 70 ans, la limite d'âge a baissé, au vu de la demande, aux personnes de 60 ans et plus. La facturation du service se fait mensuellement par le CCAS. C'est un service sur le territoire communal, financé par le Sytral et la commune ; cela représente une charge financière lourde.

→ Le **SRTADA (Service de TRansport et d'Aide au Déplacement pour personnes Agées)** a été créé en 1995 par le Syndicat Intercommunal pour les Personnes Agées, établi sur les territoires des **cantons de Tassin La Demi-Lune et Vaugneray**. Ce service est assuré par une association Loi 1901, sur les 16 communes des deux cantons, ainsi que vers les hôpitaux de l'ouest lyonnais et la ville de Lyon. Pour ce type de déplacements, les

forfaits de STRADA sont fixes. Ce sont des personnes de plus de 60 ans qui peuvent accéder à ce service, du lundi au vendredi de 9h à 18h. Pour d'autres destinations, des devis spécifiques sont établis. Ce service se fait en " porte à porte ", avec un accompagnement du client. Le service est subventionné par le SIPAG, le Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (GIHP) et les utilisateurs.

→ Le **Mini Bus** pour les personnes âgées résidentes à **Saint-Genis-Laval** a été mis en place fin 2001. Ses modalités de fonctionnement sont particulières : service tous les jours pour les personnes résidentes des deux foyers personnes âgées de la commune, service accessible deux après midi par semaine (mardi et vendredi) pour toutes les personnes âgées de la commune. Pour les résidents des foyers, le minibus est conduit par une personne salariée de la commune. Pour les mardis et vendredis, c'est une équipe de 13 bénévoles (associations diverses de la commune) qui prend en charge le minibus. Ces deux services assurent un " porte à porte ". Si son fonctionnement est particulier, son financement l'est également : il se finance en " lising ", c'est-à-dire que ce sont les commerçants, par le biais d'achat d'encarts publicitaires, qui financent le service. La commune se charge uniquement de l'entretien. Le planning du service le mardi et vendredi est assuré par le CCAS par le biais d'une permanence le mercredi matin.



Contacts :

- **Ville de Bron / CCAS**

Square Weingarten 69500 BRON

Tél : 04 72 36 13 71

- **Ville de Saint-Genis-Laval / CCAS**

106, av. Georges Clemenceau 69230

SAINT GENIS LAVAL

Tél : 04 78 86 82 43

- **Ville de Dardilly / CCAS,**

1, place Bayère 69570 DARDILLY

Tél : 04 78 66 14 50

- **Le STRADA**

124, Place Andrée Marie Perrin -

69290 CRAPONNE

Tél : 04 37 22 00 00

2/POUR AMÉLIORER LA MOBILITÉ INTRA-MUROS POUR TOUS

→ Pour pallier le manque de desserte de certaines zones résidentielles de la commune, **la commune de Chassieu** a mis en place un service de transport en commun, le " Chabus " depuis une petite dizaine d'années. Ce transport fonctionne les matinées de marché, mercredis et samedis matin, et offre une réponse adaptée aux déplacements intra-muros . Accessible à tous, gratuit, ce service est pensé comme un service de proximité pour conforter le dynamisme de la commune. Entièrement financé par la ville de Chassieu, le service est effectué par une société privée qui assure déjà le transport lors des sorties scolaires. La ligne forme une boucle et compte 13 arrêts, avec une fréquence de passage d'une heure à chaque arrêt. Le service " Chabus " a sa propre signalétique et ses propres arrêts, afin de le distinguer du réseau TCL..

→ Sur la commune de **Francheville**, une navette similaire existe depuis 4 ans et dessert quatre quartiers, les mercredis après-midi et vendredis matin : Francheville le Haut, Francheville le Bas, Bel-Air et Alaï. L'objectif de la navette est de desservir l'ensemble des quartiers éloignés les uns des autres et séparés par les vallées de l'Yzeron et du ruisseau de Charbonnières. Elle permet aussi une meilleure desserte des équipements publics : stade, hôpital gériatrique, cimetières, médiathèques.

La navette est gratuite et a été mise en place suite à une demande émanant des instances citoyennes (conseils des personnes âgées, des enfants et de la jeunesse). Elle fonctionne de septembre à juin avec des horaires de passage fixes. Les arrêts ont une signalétique propre et le service est assuré par une société privée. En collaboration avec le Sytral, La commune réfléchit aujourd'hui pour étendre le service à tous les après-midi de semaine, en desservant éventuellement d'autres lieux supplémentaires.

Contacts :

Mairie de Chassieu

Cabinet du Maire

Simone Chaillou

Tél : 04.72.05.44.00

**Web : www.mairie-chassieu.fr
rubrique transport**

Mairie de Francheville

Mme Odile Dumont

**Adjointe à la qualité de vie
et aux déplacements**

Tél : 04.78.59.02.66

UNE CIRCULATION ALTERNÉE SELON LES RYTHMES DE LA CIRCULATION : LA MONTÉE DES SOLDATS À CALUIRE

Il est des endroits où la topographie du terrain se prête difficilement aux aménagements permettant aux transports en commun d'échapper aux contraintes de circulation aux heures de pointe par la création de lignes en site propre traditionnel.

L'aménagement en site propre alterné de la Montée des Soldats à Caluire permet aux bus d'échapper à l'engorgement du trafic en partageant la voirie équitablement dans le sens le plus opportun, selon les moments.

Ce site propre fonctionne en circulation alternée, sur une chaussée étroite. Le matin de 5h10 à 13h les bus circulent dans le sens de la descente vers Lyon, et de 14h à minuit dix les bus montent la montée des soldats vers Caluire. Le dispositif fonctionne avec des feux tricolores et des barrières automatiques, libérant l'accès au couloir central à l'approche des bus. Les bus circulant dans l'autre sens utilisent la voie " classique " de circulation. Ce système pendulaire du trafic permet de se calquer au mieux aux flux de circulation dans ce secteur de l'agglomération et cette fluidité gagnée permet un gain de temps dans les déplacements des usagers des transports en commun et un meilleur respect des horaires de passage des bus.



! **Plusieurs villes européennes** comme Barcelone pratiquent un usage temporel évolutif de certaines de leurs avenues et trottoirs pour faciliter tour à tour le stationnement des résidents la nuit, l'arrêt des camionnettes de marchandises le matin, la circulation des voitures ou des modes de déplacement doux dans la journée. Cela nécessite une bonne signalisation, une bonne information des habitants, et un comportement respectueux des usages temporels et temporaires de la voirie. Mais c'est un moyen original de répondre aux nouveaux besoins de la vie en ville, en jouant sur l'adaptation aux différents moments de la journée et sans en rester seulement à la construction de nouvelles infrastructures.

Contacts :

Keolis Lyon
Direction Etudes et projets
19, Bd Vivier Merle
69003 Lyon
Tél. 04 78 71 80 80
Mail : jypascal@keolis-lyon.fr

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : REPENSER LES HORAIRES D'OUVERTURE, À NEUVILLE SUR SAÔNE

A la fois bassin de vie, d'emploi, de consommation et de loisirs, la commune de Neuville sur Saône est une commune active et attractive. Ce dynamisme ainsi que sa position géographique expliquent les 30.000 véhicules qui traversent chaque jour le centre-ville en générant nuisances, pollution et insécurité routières. Pour mémoire, en 1999, 85 % des actifs du Val de Saône travaillaient en dehors de leur commune de résidence.

A cela s'ajoute, matin et soir, le trafic lié à la desserte des équipements scolaires existants en provoquant des engorgements ponctuels. Ainsi chaque jour, ce sont 3200 élèves qui se rendent dans les 5 écoles primaires, les 2 collèges et le lycée privé dont les élèves proviennent de 28 communes différentes. A terme, ce nombre devrait atteindre 4000 élèves avec l'arrivée du **futur lycée public en septembre 2006**. L'établissement devra desservir 14 communes du canton. D'où un engorgement prévisible grandissant.

C'est dans ce contexte que la commune de Neuville sur Saône et le Grand Lyon ont engagé une réflexion-action sur la mobilité scolaire. Cette étude a été menée par l'Espace des temps. Elle a conduit à faire un diagnostic sur les dysfonctionnements en matière de circulation et une enquête auprès



des élèves et des parents d'élèves du secondaire afin de recueillir le ressenti de chacun sur les conditions de déplacements quotidiens. Sur les 2000 questionnaires distribués, il y a eu 548 retours, ce qui prouve l'intérêt de la population pour ces questions de mobilité.

Cette phase de diagnostic a débouché sur des propositions d'actions diverses visant à :

- réorganiser les transports collectifs en lien avec le Sytral et l'ensemble des transporteurs,
- repenser les horaires d'ouverture et de fermeture des établissements scolaires existants ou à venir, en les articulant au mieux entre eux et avec les transports en commun,
- sensibiliser parents et élèves à une utilisation moindre de la voiture en centre-ville, en incitant aux transports en commun et en améliorant le fonctionnement des modes doux.



Une large concertation est en cours (2005/2006), associant tous les acteurs concernés (directeurs d'établissements scolaires, parents d'élèves, services des communes et du Grand Lyon, élus, Sytral, Education nationale). Cette démarche se veut exemplaire afin que l'ensemble des personnes concernées co-élabore des solutions que l'on espère pérennes, utiles en termes de développement durable, et capables d'améliorer la vie quotidienne.

! *L'Agence des temps de Poitiers*

a mené, la première en France, une expérience de décalage des horaires d'entrée de cours de l'Université, afin de réduire les embouteillages du matin. Cette expérience est positive.

Ce travail sur les horaires n'est pas la nouvelle panacée pour répondre à tous les problèmes de déplacement aux heures de pointe ; mais c'est un système moins onéreux que de créer de nouvelles infrastructures et qui peut réduire une partie des difficultés des heures de pointe, ce qui est un progrès appréciable.

Cela nécessite une concertation fine de tous les acteurs pour ne pas oublier un paramètre qui perturberait l'équilibre de l'organisation.



Contacts :

**Espace des temps du Grand Lyon
DPSA**

Tél : 04.26.99.39.91

Mail : ltortel@grandlyon.org

Mairie de Neuville

Tél : 04 72 08 70 00



PUBLIC EN INSERTION : FACILITER LEUR MOBILITÉ, UNE EXPERIMENTATION SUR LE VAL DE SAÔNE

Favoriser la mobilité du public en insertion sur le Val de Saône est un objectif du volet déplacement du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise 2000-2006 et fait écho à l'appel à projet lancé par l'Etat en 2002 sur " une mobilité urbaine pour tous ". En développant des services innovants de transport en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ce projet vise à réduire l'inégalité face à la mobilité sur un territoire et par la même à l'accès à l'emploi en permettant au public en insertion d'accéder durablement à un temps salarial

Différents territoires de l'agglomération sont concernés par ce programme : Oullins, Tassin-La-Demi-Lune, Saint-Fons, Vénissieux, Bron, Décines-Charpieu, le Val de Saône avec particulièrement Neuville sur Saône et Fontaines sur Saône.

Exemple de l'expérimentation sur le Val de Saône

Une large concertation avec les différents acteurs du Territoire concernés par le sujet a débouché sur trois propositions d'actions pour faciliter la mobilité du public en insertion.

C'est l'association ADN Services qui porte l'expérimentation sur le Val de Saône, assure la gestion des services et assure les permanences pour recevoir les demandeurs. Les personnes accèdent aux moyens de déplacements à la demande d'un

réfèrent, si le lieu de travail est mal ou non desservi par les Transport en Commun ou **si les horaires de travail sont atypiques**. Les bénéficiaires peuvent utiliser ce service pour un accès à l'emploi mais aussi une formation ou se rendre à un entretien d'embauche,

→ soit par une location de mobylettes (parc de 7 cyclomoteurs), location pendant la durée de la mission,

→ soit par une réservation de Transport à la demande (un véhicule 5 places) au départ d'une ou deux stations sur la commune,

→ soit prochainement par un service de co-voiturage.

L'action concerne plus particulièrement 4 sites prioritaires de la politique de la ville sur les communes de Fontaines sur Saône et de Neuville sur Saône, mais toute personne domiciliée en Val de Saône peut en bénéficier. Aujourd'hui, plus d'une soixantaine de personnes utilisent ces services, et en particulier de nombreuses femmes.

Les services proposés dans le cadre de cette expérimentation ne doivent pas être considérés comme pérennes par les bénéficiaires mais comme un levier pour accéder à leur propre mobilité.

Contacts :

Mairie de Neuville sur Saone
Philippe SOLEIHAC Chargé de projet
Place du 8 mai 1945
69250 NEUVILLE SUR SAONE
Tél : 04 72 08 70 08

Mail :
philippe-soleihac@mairie-neuvellesursaone.fr

ADN SERVICE
36, rue Gambetta - 69270 FONTAINES SUR SAONE
Tél : 04 72 42 06 37
Mail : sd.adn.service@freesurf.fr



PLANS DE DÉPLACEMENTS DOMICILE- ÉCOLE : UN GAIN DE TEMPS POUR LES PARENTS SOLIDAIRES

Aux abords des écoles, aux heures d'entrée et de sortie, la rue est souvent encombrée, polluée, bruyante, dangereuse notamment parce que de nombreux parents accompagnent leurs enfants à l'école en voiture.

Grâce aux plans de déplacements domicile-école, parents, enseignants et collectivités peuvent travailler ensemble pour que les enfants aillent à l'école autrement qu'en voiture. Ils apprendront à se déplacer dans la rue, redécouvriront leur quartier à pied ou en vélo, ils rencontreront leurs amis sur le chemin de l'école, ils auront une activité physique quotidienne indispensable pour leur santé. L'espace public sera plus agréable pour tous. Les plans de déplacements domicile-école s'inscrivent dans la politique des modes doux de déplacements.

Dans la méthodologie de mise en œuvre, un des arguments développés par les parents solidaires est le **gain de temps**. En effet, un des objectifs pour les parents est d'accompagner un groupe d'enfants sur la ligne de Pédibus® (ligne, arrêts, terminus) à tour de rôle (en moyenne, une fois par semaine), les autres jours étant assurés par d'autres parents.

Ainsi, gagner du temps et prendre du temps riment avec les Pédibus®.

Plus de 30 écoles sont déjà concernées dans l'agglomération lyonnaise. Des fiches pratiques téléchargeables sont sur le site internet www.grandlyon.com, à la rubrique " politique d'agglomération ", puis " déplacements ".

Avec des parents, des techniciens, des élus, et le Grand Lyon, des formations ouvertes à tous et gratuites, sont réalisées chaque année.

Des outils sont aussi disponibles au Grand Lyon :

- questionnaire d'enquêtes auprès des enfants et des parents, logiciel de dépouillement,
- signalétique par la direction de la voirie du Grand Lyon, gilets fluos pour les enfants,
- accompagnement méthodologique par des associations (APIEU Mille Feuilles, Pignon sur Rue) conventionnées avec le Grand Lyon,
- programme d'éducation à l'environnement vers un développement durable (Robins des Villes, APIEU Mille Feuilles, Hespul, Pignon sur Rue). Chaque année, une réunion de bilan des plans de déplacements domicile-école de l'année scolaire se déroule en Juin.

! *Les Pédibus® se multiplient dans l'agglomération. Outre leur intérêt en termes de développement durable, c'est un gain de temps pour les parents qui alternent la prise en charge du Pédibus, un temps convivial, éducatif et affectif pour les enfants et les adultes accompagnateurs (on se tient la main, on se raconte tranquillement la journée passée ou à venir...), un temps de partage et de solidarité. Comme dit un proverbe africain, " il faut tout un village pour élever un enfant ".*

Contacts :

Olivier MARTEL
Education/Agenda 21, du Grand Lyon
DPSA
Tél : 04 78 63 38 71
Mail : omartel@grandlyon.org



VÉLO OU VOITURE PARTAGÉS À LYON : COMMENT SE DÉPLACER AUTREMENT À TOUTE HEURE

1/ UNE VOITURE DISPONIBLE 24 H / 24 EN AUTO-PARTAGE

La Voiture Autrement est un système de partage de véhicules qui offre la même souplesse que la possession d'un véhicule privé, tout en réduisant fortement les coûts et les contraintes.

Le premier concept d'auto-partage est né en Allemagne en 1948. Longtemps considéré comme " saugrenu ", il faudra attendre l'aube du 21ème siècle en France pour voir ce concept accepté et mis en œuvre.

L'auto-partage est un système en libre service de véhicules utilisables successivement par plusieurs utilisateurs " autorisés " ou ayant droit, pour une durée limitée. A destination d'une clientèle urbaine pour des déplacements urbains, présentant **les avantages de la voiture sans les inconvénients d'en posséder une**, il milite pour une utilisation rationnelle dans le temps et l'espace de la voiture.

Ce service s'inscrit dans les nouvelles politiques de déplacements urbains et de développement durable (réduction du nombre de véhicules, complément aux autres modes de transports, fluidité du trafic, gain économique, gain environnemental et gain de temps). Il existe depuis mars 2003 sur Lyon, avec pour partenaires la Ville de Lyon et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Les modalités du dispositif sont simples et basées sur le temps :

→ Pour la réservation : après inscription au service (abonnement, inscription, caution) pour moins de 20 €, la réservation d'un véhicule se fait 24h/24 et 7j/7 grâce à un standard téléphonique.

→ Pour l'utilisation : le véhicule va être directement disponible par une carte-client et ce, pendant la durée de réservation. La voiture est récupérée dans un des parkings où sont stationnés les véhicules de l'association. Pour le règlement : il se fait mensuellement sur l'utilisation réelle de la voiture : temps et kilométrage. Les heures entre 23h et 7h sont gratuites. Il existe aussi des forfaits pour l'utilisation de la voiture plusieurs jours.

Le service auto-partage s'occupe de tout : nettoyage, essence, entretien...

Aujourd'hui l'association compte 125 adhérents et 11 véhicules en auto-partage sont disponibles au parking des Terreaux, au parking République, au parking Gailleton et au parking Part-Dieu d'ici fin 2005. Au cours de l'année 2006, deux nouveaux parkings seront équipés : Croix Rousse et Villeurbanne et entre 15 à 20 véhicules seront alors à disposition.

Contacts :

La Voiture Autrement

MRE 32, rue Sainte Hélène

69002 LYON

Tél : 0810 107 665

Mail : lavoitureautrement@free.fr

Web : <http://lavoitureautrement.free.fr>



2/ UN VÉLO DISPONIBLE 24 H / 24 AVEC VÉLO'V[©]

En mai 2005, le Grand Lyon a mis en service l'opération Vélo'v[©] en partenariat avec JC Decaux : d'ici 2006, seront à votre disposition 2000 vélos robustes et confortables, 24h/24, 7j/7, pour une période 24 h consécutives par utilisation, dans tous les sites stratégiques de Lyon et de Villeurbanne, avec un maillage de stations distantes en moyenne de 300 mètres.

Ce service a été immédiatement très apprécié par les habitants ; on prend un Vélo'v[©] ici, on le remet là, on peut aller en métro ou à pied et revenir en Vélo'v[©], on trouve un Vélo'v[©] à tous les coins de rue sur Lyon et Villeurbanne, on n'a plus peur de se faire voler son vélo, on ne s'occupe plus de l'entretien de son vélo... C'est un moyen d'optimiser ses déplacements et de gagner du temps, un encouragement aux modes doux, une souplesse d'utilisation du vélo inégalée à ce jour en France...

Louer un Vélo'v[©], c'est facile et rapide : vous vous présentez à une station Vélo'v[©], vous vous identifiez par votre carte d'abonnement ou une carte bancaire (pour une caution), vous prenez votre vélo, vous circulez et vous le raccrochez à une autre station du réseau.

Selon les modalités d'abonnement, 30mn ou une heure sont gratuites.

COMMENT SE PROCURER UNE CARTE VÉLO'V[©] COURTE DURÉE OU UNE CARTE D'ABONNEMENT VÉLO'V[©] ?

→ La Carte Vélo'v[©] longue durée est valable 1 année. Elle est délivrée après validation du dossier d'inscrip-

tion, disponible sur demande auprès de Vélo'v[©], de l'Office du Tourisme de Lyon ou téléchargeable sur le site www.velov.grandlyon.com

→ La Carte Vélo'v[©] courte durée est disponible directement à la borne avec votre carte bancaire et en suivant les instructions proposées.

→ La carte Técely vous offre des tarifs encore plus avantageux, l'abonnement se fait directement en ligne.

COMBIEN COÛTE VÉLO'V[©] ?

Carte Utilisée	30 min.	1ère heure au delà des 30 1ère min.	2ème heure	2ème heure jusqu'à 24h. 30h. maxi	Frais
vélo'v [©] courte durée	gratuit	1 €	2 €	2 €/h	1 € sem.
vélo'v [©] longue durée	gratuit	0,50€	1 €	1 €/h	5 € an
Técely		gratuit	0,50€	1 €	5 € an

Qui peut utiliser Vélo'v[©] ?

L'utilisateur doit :

- être âgé de 14 ans minimum ;
- être titulaire d'une carte d'abonnement Vélo'v[©], ou posséder une carte bleue ;
- avoir une condition physique adaptée ;
- être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

Contacts :

Coordonnées de Vélo'V[©] :

Adresse : 2, rue de Savoie 69800 ST-PRIEST

N° Vert : 0 8000 VELOV (0 800 08 35 68)

N° de télécopie : 04 78 90 75 16

Grand Lyon

DGDU

Tél : 04 78 63 42 87

Mail : flarcher@grandlyon.org

Web : www.velov.grandlyon.com

DESSERTE NOCTURNE : UNE OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN DE MIEUX EN MIEUX ADAPTÉE À LA NUIT

→ Chaque jour, le réseau de Transports en Commun Lyonnais propose une desserte de soirée tardive **jusqu'à minuit trente environ pour ses lignes structurantes (métro et tramway) et pour ses 49 lignes de bus de nuit** (ce sont des lignes qui prennent le relais des bus de jour entre 21h et 0h30, avec une fréquence toutes les 30 mn pour les plus utilisées).

Ce service de soirée tardive puis de reprise à 5h du matin est très utile pour ceux qui sortent se distraire le soir ou la nuit, ceux qui travaillent, ceux qui rendent visite à famille et amis... Aujourd'hui en France, 20% des salariés travaillent de nuit (c'est-à-dire entre 21h et 6h) systématiquement ou occasionnellement. La demande est donc réelle. Mais - excepté Paris - les autres grandes villes françaises n'offrent pas le même niveau de service nocturne que les TCL ; et les efforts pour s'adapter à la demande sont visibles.

→ Au delà de minuit, les " navettes Pleine Lune " viennent d'être mises en service au printemps 2005. Ce sont des bus de nuit réguliers circulant entre 1h et 4h du matin, avec un départ du centre-ville de Lyon

toutes les heures et sur deux itinéraires (Les Terreaux/la Doua, et les Terreaux/Grange-Blanche) les jeudis, vendredis et samedis soirs. Ils desservent les lieux de sorties nocturnes et les résidences étudiantes et ils rencontrent un grand succès.

Si la majeure partie des utilisateurs sont des étudiants, les navettes permettent également à des salariés de la nuit de mieux gérer leurs trajets domicile-travail (on dénombre environ 10% de travailleurs utilisateurs de ce service dans les premiers mois de sa création).

! **Le syndicat étudiant l'UNEF** réclamait ce service depuis longtemps. *L' Espace des temps du Grand Lyon qui travaille sur le temps de la nuit a montré l' utilité d' une telle création. Les élus du Sytral ont pris la mesure de la demande. On ne peut que se féliciter de ce grand progrès dans les transports en commun lyonnais.*





→ Lors d'événements particuliers, le réseau est intensifié et adapté afin de faciliter l'accessibilité à l'événement et de promouvoir l'utilisation des transports en commun.

Ainsi, lors de la **Fête de la musique**, ou de la **Fête des Lumières du 8 décembre**, ou lors de **matches au stade de Gerland...**, les horaires des métros sont prolongés avec un renforcement de fréquence suivant les manifestations.

Lors des **Nuits Sonores** en mai, des navettes nocturnes fonctionnant toute la nuit jusqu'au petit matin sont mises en place entre le centre et les lieux de concerts ou expositions.

Lors des **Nuits de Fourvière en été**, 3 navettes à la fin des représentations desservent les parcs relais de la ville en faisant des arrêts intermédiaires sur demande.

Pour ces deux derniers événements, outre la mise en place de ces navettes, une convention signée avec les organisateurs des soirées (comme le Conseil général pour Fourvière) permet de mettre à disposition des espaces de communication et de publicité sur le réseau (au sein des bus, métro, tram, agences TCL qui peuvent vendre des billets).



! **Tout le monde est ainsi gagnant** : le réseau de transports en commun qui - en s'adaptant à la demande - touche un nouveau type de clientèle plus habitué à la voiture individuelle ; les annonceurs, qui profitent du réseau de transports en commun pour toucher une large clientèle potentielle ; les usagers, qui couplent le billet TC au billet culturel et n'ont plus le souci du transport ; la collectivité, qui voit là une possibilité de démocratisation de la culture par sa diffusion massive dans les TC et une réduction des nuisances connexes (diminution des engorgements routiers d'après soirée et des problèmes de stationnement).

Contacts :

Sytral

21, Boulevard Vivier Merle

Tél : 04 72 84 58 00

Web : www.sytral.fr

TCL

tous renseignements sur les TC

Allo TCL : 0820 42 7000

Web : www.tcl.fr

LIVRAISONS URGENTES À VÉLO : UNE EXPÉRIENCE À LYON ET SA PÉRIPHÉRIE

Quatre jeunes partageant la même passion pour le vélo se sont associés pour créer ensemble **une société de livraison de plis et colis urgents à vélo sur Lyon, Villeurbanne et les villes limitrophes**. Ils s'inscrivent ainsi dans une logique qui a largement fait ses preuves à Paris, en Europe et Outre-Atlantique. Ils ont créé cette entreprise en juin 2004 avec le soutien d'une société de portage, IncubaLyon, spécialisée dans l'accompagnement de création de sociétés. Elle a mis à leur disposition locaux et réseaux et les a soutenus dans le lancement de leur activité.

Après un démarrage un peu difficile pour des questions de trésorerie, **l'activité augmente chaque mois de 10%**, à la plus grande satisfaction de ses créateurs, et la clientèle se diversifie. Parmi ses clients, bénéficiant de la bonne image du vélo en ville, Becycle compte l'Opéra de Lyon, des architectes, des prothésistes, des promoteurs immobiliers, des avocats, des agences de communication et de voyage, l'Auditorium de Lyon... C'est aujourd'hui le bouche-à-oreille, gage de satisfaction de ses clients, qui permet le bon développement de la clientèle comme de l'activité de Becycle.

Aujourd'hui deux personnes livrent, tandis qu'une troisième s'occupe du dispatching, 4 à 5 vélos sont toutefois toujours opérationnels en cas de nécessité.

Parce que cette petite société témoigne de son intérêt pour la préservation de l'environnement et qu'elle assure la promotion d'un mode de déplacement doux, Becycle a obtenu, à son démarrage, le soutien de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). L'ADEME a ainsi financé une partie importante du budget de communication alloué au lancement de la société. Elle est également cliente, puisqu'elle fait partie des annonceurs qui achètent les espaces publicitaires disponibles à l'arrière des vélos.

Une course occasionnelle est facturée 10 € HT, tandis qu'un système d'abonnement permet de bénéficier rapidement de courses facturées entre 5 et 7,5€.

Contacts :

Becycle

273, cours Lafayette

69006 LYON

Web : www.becycle.com

Mail : infos@becycle.com



sommaire

.....

Une offre culturelle à horaires décalés pour répondre aux besoins de tous

- Sur le temps de midi : _____ page 48
- Juste après le travail : _____ page 50
- Pendant les activités des parents et le mercredi après midi : _____ page 50
- Lors de temps particuliers : _____ page 51
- Juste avant le spectacle : _____ page 52
- Contacts culturels : _____ page 53
- Centre commercial de la Part-Dieu : _____ page 54
du temps culturel pour les salarié(e)s



OFFRE CULTURELLE À HORAIRES DÉCALÉS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS

Ces offres culturelles à horaires décalés permettent de répondre aux attentes latentes d'une partie du grand public qui ne pouvait y accéder auparavant, et favorisent ainsi une plus grande équité. Ces actions concernent tous les publics : petite enfance, enfants, étudiants, adultes ou salariés. Le développement de cette offre vise à pouvoir donner le temps et l'envie à des publics différents de prendre contact avec les arts qu'elle met en scène.

1/SUR LE TEMPS DE MIDI

Les concerts " Expresso " de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon

→ Les concerts Expresso sont une expérience originale d'ouverture de l'Auditorium vers l'extérieur et de découverte de son univers musical à un horaire atypique.

Ils ont lieu depuis 4 ans à l'Auditorium de Lyon, **le vendredi sur 6 dates entre novembre et mai**, pendant la pause déjeuner, **entre 12h30 et 13h30**. L'Orchestre National de Lyon, en formation complète, joue des pièces courtes dans la grande salle. A chaque concert Expresso, la salle est comble : " On draine toute la Part-Dieu ! ". Il en coûte 6 € si vous prenez votre billet à l'Auditorium ou 4,50 € si vous le prenez dans une boutique TCL, partenaire de l'opération.

" Les rendez-vous du jeudi " de l'Auditorium : une sensibilisation au monde de l'ONL

→ Ils ont lieu tous les jeudis midi à l'Auditorium et permettent grâce à des conférences de répondre aux questions sur la musique, (les **caf'conc'**) ; de découvrir les œuvres au programme des concerts symphoniques, (les **Clefs d'écoute**). Ils permettent aussi de connaître la vie passionnante d'un grand artiste, (le **Salon Litz**) ou de regarder de grands solistes à l'œuvre, (**Musique en film**) ou de découvrir les secrets de l'Auditorium (**les histoires de la Part Dieu**). Chaque jeudi à 12h30 – Atrium de l'Auditorium de Lyon. Tarif : 5 €. Possibilité de déjeuner sur place.

" Les Amphi Midi " de l'Opéra de Lyon

→ Ils débutent à **12h30 les mercredis et vendredis**, durent 45 minutes et sont **gratuits**. Ceci avec la volonté d'offrir un bien culturel à tous les publics, en particulier les jeunes qui représentent 22 % du public. Possibilité de déjeuner sur place.

" les Gourmandises " de la Médiathèque de Vaise

→ Divertissement de qualité, notamment en partenariat avec les Conservatoires Lyonnais, mais faisant appel à de nombreuses disciplines artistiques : théâtre, danse, récital, chanson, mime, lectures spectaculaires, vidéos ... les Gourmandises de Vaise ouvrent leurs portes **tous les mardis entre 12h30 et 13h15, de septembre à juin, hors vacances scolaires**. Entrée libre.

Rendez-vous culturels de proximité pendant la pause du déjeuner, les Gourmandises permettent aux



salariés et aux entrepreneurs du 9ème arrondissement et alentours, bien souvent habitants temporaires, d'assister à un spectacle dans l'auditorium, autonome du reste de la structure, mais aussi d'utiliser les ressources et les services de la Médiathèque.

Cette dynamique s'inscrit dans le cadre d'une politique de recherche de nouveaux lecteurs et répond à la spécificité de l'établissement qui est l'intégration en son sein d'un Département Arts Vivants. Ce centre de ressource documentaire pour l'agglomération est également un lien privilégié avec les artistes qui oeuvrent dans les disciplines constitutives des Arts Vivants et qui se produisent régulièrement dans l'auditorium de la Médiathèque, dans le cadre de sa " saison culturelle ".

" l'heure de la découverte" de la Bibliothèque de la Part-Dieu

→ Pour découvrir les trésors de la Bibliothèque, le **vendredi à 12h30**, le samedi à 10h30 et à 15h, sur inscription.

L'Heure de la découverte vous invite chaque saison à découvrir les trésors de la Bibliothèque Municipale de Lyon, à travers des rencontres thématiques, guidées par les bibliothécaires.

Ces visites sont gratuites mais sur inscription (nombre de places limité).

Cette année, la Bibliothèque propose pour les groupes déjà constitués (12 à 15 personnes, associations, scolaires...) des visites qui peuvent être programmées sur demande : **L'Heure à la carte**.

Pour découvrir les thèmes proposés pour la saison 2005-2006, rendez-vous dans les bibliothèques ou sur le site de la BM, ou demandez le programme !

" les partages de Midi " au musée des Beaux Arts de Lyon

→ Il s'agit d'un rendez-vous **un jeudi tous les 2 mois entre 12h15 et 13h 15**. Les " Partages de Midi " se construisent autour de deux œuvres d'époques différentes, reliées par un mot clef qui permet au public de discuter, de commenter des œuvres d'époques différentes. 25 à 50 personnes viennent sur ce temps du repas de midi pour se cultiver de manière originale, à un tarif de 3 €.

En lien avec les expositions sont aussi organisées des **visites commentées** d'une heure, à 12 h 15, qui rencontrent un grand succès.



OFFRE CULTURELLE À HORAIRES DÉCALÉS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS

2/JUSTE APRÈS LE TRAVAIL

" Les Visites à deux voix " au Musée des Beaux-Arts

→ En partenariat avec l'Auditorium – Orchestre National de Lyon, les " visites à deux voix " invitent à mettre en perspective les liens entre musique et arts plastiques devant des œuvres sélectionnées des collections du Musée des Beaux-Arts de Lyon en rapport avec la programmation musicale de l'Auditorium

Mercredi à 16h45 et 18h45 avec deux conférenciers : un musicologue de l'Auditorium et historien d'art du musée des Beaux-Arts de Lyon.

Six visites sont prévues d'octobre à juin.

Tarif plein : 7 €.

Tarif étudiant : 3 €.

" Nocturnes au Musée des Beaux Arts

→ Pour les expositions temporaires, tous les vendredis jusqu'à 20 h et une fois par an, **La nuit des Musées**, le samedi 20 mai 2006 à partir de 19 h, entrée libre dans les collections du musée.

" Le Péristyle " – Terrasse d'été de l'Opéra de Lyon

→ Ce sont des concerts de jazz, **gratuits et journaliers**, de **début** et de **milieu de soirée**, **entre juin et septembre** avec une programmation spécifique.

Cette manifestation rentre dans l'objectif affiché de l'Opéra de s'ouvrir vers l'extérieur et de jouer de plein droit sa fonction d'animateur de la ville. C'est un " temps-loisirs " sublimé par l'Opéra.

Représentations à 19 h, 20 h 15, et 22 h.

3/PENDANT LES ACTIVITÉS DES PARENTS, ET LE MERCREDI APRÈS-MIDI

" les mercredis des enfants au musée "

→ Le mercredi à 10 h15 d'une durée d'1 h 30 . Il s'agit d'expérimenter, dessiner, inventer dans les collections ou à l'atelier.

" Les jardins musicaux " de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon pendant le spectacle des grands

→ Cette **garderie un peu particulière** a été mise en place depuis 10 ans, **lors des concerts du mercredi après-midi et du samedi soir**. Il s'agit d'accueillir des enfants de 3 à 8 ans qui ne peuvent assister aux concerts avec leurs parents. Le jardin propose des activités classiques de garderie et des activités d'éveil musical, en lien avec le spectacle que vont entendre leurs parents, pour un groupe de 5 à 20 enfants. Chaque membre de la famille peut alors apprécier un temps qui lui est dédié. Les parents lors de l'achat de leur abonnement peuvent inscrire leurs enfants. Ce service fonctionne également ponctuellement. Mais tous les parents doivent prévenir l'Auditorium 48 heures à l'avance. Ce service coûte 5 €.



" Les mercredis musicaux " de l'Auditorium Orchestre National de Lyon

→ Cela fait 20 ans que l'Auditorium met en place ces **concerts d'après-midi (15h) à destination des plus jeunes**, par le biais d'un abonnement à l'année. Lors de ces représentations, l'ONL se produit en formation complète pour une pièce courte jouée spécialement pour l'occasion, avec auparavant une introduction ludique (jeux, écoute de sons et de rythmes...). Quatre dates sont prévues entre novembre et mai et ont pour objectif de concourir à un éveil musical dans la continuité. Ces mercredis musicaux accueillent aussi bien des enfants venus en famille que des enfants venus avec les centres de loisirs ou MJC du département...

4/LORS DE TEMPS PARTICULIERS

" Un dimanche en famille à l'Opéra "

→ Pendant que les parents ou grands parents assistent à un ballet ou un opéra dans la grande salle, le **dimanche après-midi**, les Amphi jeunes de l'Opéra de Lyon permettent aux enfants de créer, avec des artistes de l'Opéra et des animateurs, une œuvre. Leur production est présentée à leurs parents à la fin du spectacle.

Ces ateliers créent un temps familial original, un temps pour les parents et un temps distinct pour les enfants, puis un temps d'échange très fort entre parents et enfants.

Fixés à l'avance, les ateliers accueillent au maximum 30 enfants. Accessibles aux enfants de 5 à 9 ans ou de 8 à 12 ans (selon le genre artistique). PAF : 8 €.

" Les balades urbaines " : Des matinées pour découvrir l'histoire d'un quartier ou les richesses de sa ville...

→ Le tourisme urbain est une pratique de découverte de la ville et de toutes ses composantes : le bâti, le végétal, l'eau, les activités, le passé, les projets... Il fait de la ville un lieu de découverte et de culture.

La Ville de **Lyon**, tout comme celle de **Vénissieux** et de **Villeurbanne**, organisent des " balades urbaines " ; promenades pédestres et guidées de découverte d'un quartier ou de différents lieux de la ville. Organisées le week-end, le **samedi ou le dimanche matins** selon les villes, à fréquence régulière (tous les mois ou plusieurs fois par an), ces visites interviennent sur les temps de loisir des Grands Lyonnais.

Ces " balades urbaines " sont des outils d'accessibilité à la culture car elles sont gratuites ou peu onéreuses et valorisent le week-end.



OFFRE CULTURELLE À HORAIRES DÉCALÉS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS

" Les Événements de l'Opéra "

→ L'Opéra crée l'événement plusieurs fois par an en proposant des manifestations particulières, ayant une temporalité propre, soit sur une journée, soit sur plusieurs jours où l'accessibilité et l'ouverture sont intensifiées. Cela peut être une journée pour faire découvrir aux Lyonnais les métiers de l'Opéra ou présenter des performances scéniques, ou organiser des karaokés lyriques et des spectacles en continu, **gratuitement, tout au long de la journée** sur des registres peu habituels pour l'Opéra. De plus, il est proposé des **ateliers de création** sur réservation. L'Opéra est ouvert sur la ville et ouvert en continu afin de déambuler dans ses couloirs. Autre exemple, lors de la **Fête des Lumières** : dans le cadre de la manifestation, l'Opéra organise en décembre 2004, un spectacle mis en scène et en lumière par l'éclairagiste de Jean Nouvel (architecte de la réhabilitation de l'Opéra) sur **deux jours, de 20h au petit matin** où chacun pourra venir voir différentes représentations quand il le voudra.

" Les visites en famille " au Musée des Beaux Arts de Lyon

→ L'objectif de ces visites est de partager ensemble la découverte de l'art et des œuvres des collections du

musée : enfants, jeunes, adolescents, frères et sœurs, parents, grands-parents Cette visite ludique offre un temps d'expression et d'échange entre générations autour d'une activité commune propre à éveiller des sensibilités et des perceptions différentes.

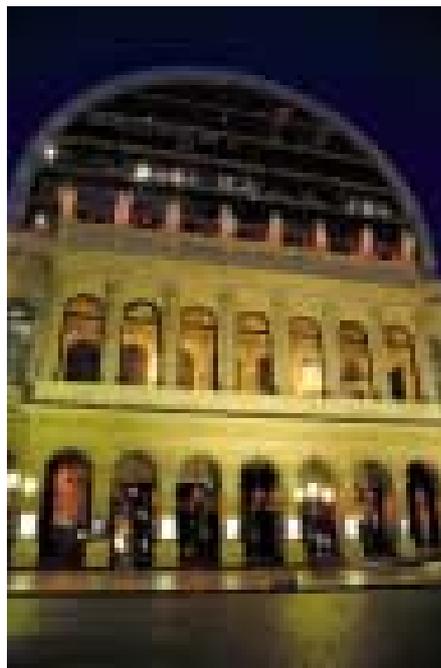
Ce sont des visites **grand public**, généralement lors des expositions temporaires. Elles se déroulent pour la saison 2005/2006 le dimanche à 10 h 30. Tarif plein : 8,60 € par adulte (comprend l'entrée dans les collections, valable toute la journée).

Gratuit pour les moins de 18 ans.

Autre approche : **Les visites de familles** en grande précarité, en partenariat avec des associations caritatives. La fréquence de ces visites est de **3 à 4 samedis par an**. La difficulté à laquelle sont confrontés les médiateurs est le sentiment de dévalorisation que peuvent avoir les parents face à leurs enfants et face à l'institution du musée. Cette action spécifique doit donc permettre à des familles d'avoir accès à un lieu culturel gratuitement et de partager un temps avec leurs enfants sur un mode ludique et valorisant pour tous.

5/ JUSTE AVANT LE SPECTACLE

→ L'Opéra propose des places à tarif réduit à 8 euros pour les moins de 28 ans, aux plus de 65 ans, aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires des aides sociales à condition de venir **une demi-heure avant les représentations** voir s'il reste des places. Une initiative heureuse pour les jeunes et... pour l'Opéra !

Contacts culturels :**Auditorium – Orchestre National de Lyon****82, rue de Bonnel****69003 Lyon****Tél : 04.78.95.95.53****Web: www.auditoriumlyon.com****Opéra National de Lyon****1, place de la comédie****69001 Lyon****Tél : 0826.305.325****Web: www.opera-lyon.com****Médiathèque de Vaise-Pôle Ouest****Tél : 04 72 85 66 35****fax: 04 72 85 66 39****Mail: blafon@bm-lyon.fr****Web: www.bm-lyon.fr****Bibliothèque Municipale de Lyon****Tél : 04 78 62 18 00****Web : www.bm-lyon.fr****Mail : bm@bm-lyon.fr****Musée des Beaux Arts****Palais Saint Pierre****20, place des Terreaux****69001 Lyon****Tél : 04.72.10.17.40****Ville de Lyon****Direction des Affaires Culturelles****Tél : 04.72.10.30.30****Web: www.lyon.fr****Ville de Venissieux****Tél : 04.72.21.44.44****Web: www.ville-venissieux.fr****Ville de Villeurbanne****Tél : 04.78.03.67.67**

CENTRE COMMERCIAL DE LA PART-DIEU : DU TEMPS CULTUREL POUR LES SALARIÉ(E)S

→ En 2000, une initiative conjointe du Ministère de la Culture et de l'IREs* ouvre la voix à une réflexion visant au rapprochement du monde du travail et du monde de la culture. Cela débouche, en 2002, sur la création de l'association Actes.

→ L'Association culturelle des salariés de la Part-Dieu mène une expérimentation proposant aux salarié(e)s de participer à des manifestations culturelles (expos, spectacles), de s'initier aux pratiques artistiques en amateur (fanfare, photo), de découvrir les propositions des structures culturelles locales (Théâtre, Bibliothèque, Auditorium, Musée).

L'association accueille également des artistes en résidence (musiciens, documentaristes, comédiens, plasticiens et photographes).

En 2005, Actes a conduit une action mémorielle sur le thème " mémoire et mobilité " mêlant une démarche scientifique (accompagnement avec un chercheur) et démarche artistique (travail avec des artistes) sur le thème des déplacements des salariés du centre.

→ Actes répond au besoin d'un espace d'expression personnelle et de créativité pour une population salariée qui - en raison des contraintes horaires du commerce - manque de temps et de lieux pour une pratique culturelle régulière. Cet espace est aussi l'une des rares opportunités de vie sociale collective sur un lieu de travail peu propice à la rencontre. Elle permet de dépasser la forte séparation entre lieu de travail et lieu de vie.

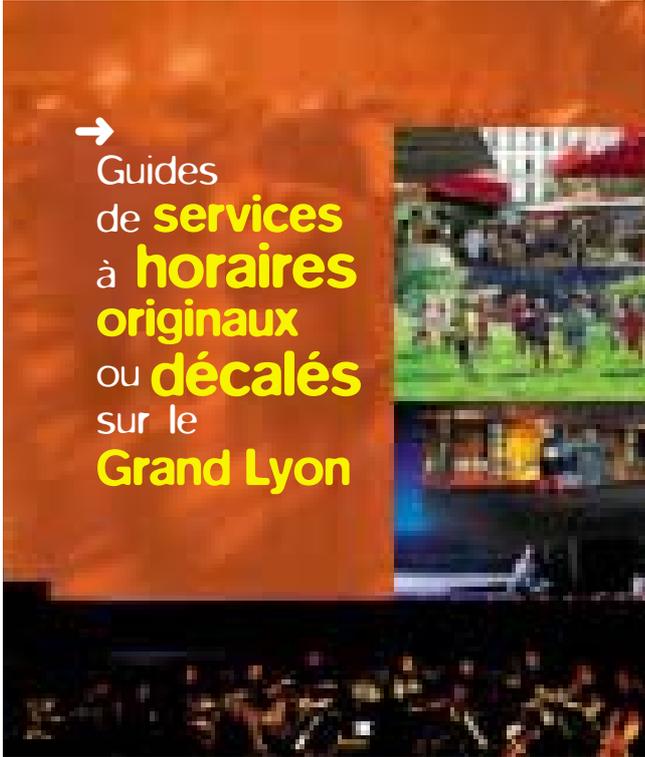
C'est une initiative très originale.

Contacts :

**Association culturelle
des salariés de la Part Dieu
CE FNAC
17, rue Bouchut
69399 Lyon cedex 03
Mail : 21bis@free.fr**

Web :
<http://association.actes.free.fr>

* Institut de Recherches Economiques et Sociales



→ Guides
de **services**
à **horaires**
originaux
ou **décalés**
sur le
Grand Lyon

GRAND LYON
communauté urbaine

**AUTRES PUBLICATIONS
DE L'ESPACE DES TEMPS
DU GRAND LYON :**

- *“Les enfants sont-ils
aux 35 heures ?”*
- *“Trop pressée, trop
stressée, la société
malade du temps.”*
- *“Temps des entre-
prises, des salariés,
des territoires.”*
- *“La mobilité des
femmes : différente ?
durable ?” (en collabo-
ration avec le CERTU)*
- *“Voyage dans
une nuit blanche,
traversée nocturne
du Grand Lyon”*

Création - édition :
ELC2 - 04 72 60 80 17

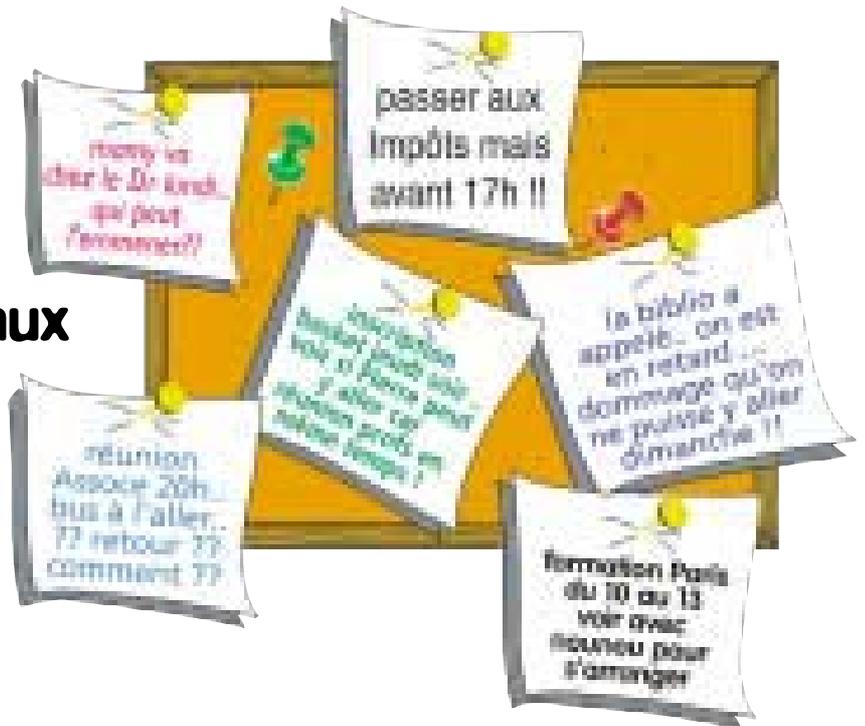
Photos :
Sébastien CHAMBE/agence
d'urbanisme de Lyon
Jacques LÉONE/Grand Lyon

Guides de **services** à **horaires originaux** ou **décalés** sur le **Grand Lyon**

L'organisation des temps des habitants a beaucoup changé ces vingt dernières années. Ces changements de rythme influent forcément sur l'organisation quotidienne de la vie en ville.

Le Grand Lyon a donc décidé d'une politique nouvelle intitulée "**l'Espace des temps du Grand Lyon**" afin d'analyser, de diagnostiquer, de sensibiliser et d'agir autour de ces évolutions temporelles.

Les temps des services urbains publics ou privés s'adaptent peu à peu aux nouveaux rythmes des habitants comme cette plaquette le montre dans des domaines aussi différents que la mobilité, la petite enfance, les services de vie quotidienne ou la culture.



Ce guide donne des exemples de réussite en matière d'offres temporelles originales sur le Grand Lyon afin de les faire connaître et de rendre ainsi service à ceux qui pourraient les ignorer. Il a aussi pour objectif de multiplier ces bonnes pratiques autant que nécessaire dans l'agglomération.

Le but de ce guide n'est pas de faire l'éloge systématique des horaires décalés, mais de faciliter la vie des habitants quand cela correspond visiblement à des besoins.

Retrouvez toute l'actualité de l'Espace des temps sur www.espacedestemps.com

Contact :
ESPACE DES TEMPS DU GRAND LYON
20 rue du Lac - BP 3103
69399 Lyon cedex 3
Mail : ltortel@grandlyon.org

Direction Prospective et Stratégie
d'Agglomération
20 rue du Lac - 69003 LYON

Métro Part-Dieu ou Garibaldi
Tram ligne T1 - Arrêt Part-Dieu
Servient

Contact : Lucie VERCHÈRE-TORTEL
Tél. +4 26 99 39 91
Fax +4 78 63 48 80
www.espacedestemps.com

GRANDLYON
communauté urbaine

DIRECTION PROSPECTIVE
ET STRATEGIE D'AGGLOMERATION
ESPACE DES TEMPS

